



Service des
Assemblées
Camille Pelé : 02.41.05.52.23

Conseil Municipal du lundi 30 octobre 2017
COMPTE-RENDU

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
----------------------------	-----------------

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

1°) Stationnement sur Voirie - Mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant - Extension du périmètre de la zone payante du stationnement - Nouvelles grilles tarifaires - Forfait de Post-Stationnement (FPS). (DEL-2017-464)

**ADOPTE A LA
MAJORITE
Contre: 12, Mme Rachel
CAPRON, M. Frédéric
BEATSE, Mme Rose-Marie
VERON, M. Gilles MAHE,
M. Antony TAILLEFAIT,
Mme Silvia CAMARA-
TOMBINI, M. Alain
PAGANO, Mme Chadia
ARAB, M. Luc BELOT,
Mme Estelle LEMOINE-
MAULNY, M. Vincent
DULONG, M. Bruno
GOUA.**

SANTE PUBLIQUE

Rapporteur : Claudette DAGUIN

2°) Commission Communale pour l'Accessibilité - Présentation du rapport d'activité 2016 (DEL-2017-465)

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.**

AUTRES DOSSIERS	DECISION
<p><u>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS -</u></p> <p><i>Rapporteur : Michelle MOREAU</i></p> <p>3°) Fonds projets de quartier - Régie de quartiers d'Angers - Attribution d'une subvention - Avenant à la convention - Approbation. (DEL-2017-466)</p> <p>4°) Citoyenneté et Vie des Quartiers - Attribution de subventions complémentaires aux maisons de quartiers - Avenants - Approbation. (DEL-2017-467)</p> <p><u>POLITIQUE DE LA VILLE -</u></p> <p>5°) Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) - Avenant au protocole de préfiguration avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) - Approbation (DEL-2017-468)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION -</u></p> <p><i>Rapporteur : Caroline FEL</i></p> <p>6°) Politique Educative Locale - Association Cinéma Parlant - Attribution de subventions. (DEL-2017-469)</p> <p>7°) TAP et CEL - Organisation des activités périscolaires - Année scolaire 2017 / 2018 - Conventions de partenariat avec les différents partenaires - Approbation - Année 2016 / 2017 - Régularisation pour ateliers supplémentaires. (DEL-2017-470)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE -</u></p> <p><i>Rapporteur : Alain FOUQUET</i></p> <p>8°) Musées d'Angers - Acquisition et restauration d'un bas-relief en plâtre de David d'Angers - Edition de la revue RAR (Revue Aller-Retour) - Participation financière de la fondation Mécènes et Loire, de la Société Civile Professionnelle Chauviré et Courant, de la société Ligérim Gestion - Conventions de mécénat - Approbation (DEL-2017-471)</p> <p>9°) Musées d'Angers - Exposition "Collectionner, le désir inachevé" - Conventions de partenariat - Approbation. (DEL-2017-472)</p> <p>10°) Musées d'Angers - Convention spécifique avec le Centre des Monuments Nationaux pour une complémentarité tarifaire entre les musées d'Angers et le Château. (DEL-2017-473)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>

11°) Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets
(DEL-2017-474)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS -

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

12°) Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Associations sportives - Aide à l'acquisition de la licence sportive - Saison 2017-2018. (DEL-2017-475)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE DES
SUFFRAGES EXPRIMES
N'a pas pris part au vote:
M. Bruno GOUA.**

13°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution. (DEL-2017-476)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

14°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Cross du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers - Convention de partenariat - Approbation. (DEL-2017-477)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

15°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Filières d'excellence sportive - Saison 2017-2018 - Attribution de subventions. (DEL-2017-478)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -
FINANCES**

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

16°) Décision modificative n° 2 (DEL-2017-479)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

17°) Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et remises de dette. (DEL-2017-480)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

18°) Quartier Verneau - Acquisitions foncières et travaux d'aménagement - ZAC «ORU Verneau» - Garantie d'emprunt d'un montant de 2 000 000 € - Avenant de transfert à la SPL ALTER Public - Approbation. (DEL-2017-481)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

19°) Quartier Madeleine - Saint Léonard - SA HLM Immobilière Podeliha - Construction de 27 logements - Rue Max d'Olonne «Les Eclateries îlot B» - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 730 000 € (DEL-2017-482)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -
RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Benoit PILET

20°) Présentation de la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) 2017 à la Ville - Effectifs au 1er janvier 2016. (DEL-2017-483)

**LE CONSEIL
MUNICIPAL PREND
ACTE.**

21° Régime indemnitaire Catégorie A - Filière Police Municipale. (DEL-2017-484)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

22° Mutation d'un agent dans une autre collectivité ou recrutement par voie de mutation d'un agent - Remboursement de frais de formation - Conventions cadre - Approbation. (DEL-2017-485)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS -

23° Coopération décentralisée Angers-Bamako - Centres de santé communautaire, communes I et II - Attribution de subventions exceptionnelles (DEL-2017-486)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

24° Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (DEL-2017-487)

**ADOPTE A LA
MAJORITE
Abstention: 1, M. Alain
PAGANO.**

25° Association A BAMA - Projet humanitaire - Attribution d'une subvention (DEL-2017-488)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

SANTE PUBLIQUE -

Rapporteur : Richard YVON

26° Association Mus'Azik - Organisation d'une séance de concert Peace And Love - Attribution d'une subvention exceptionnelle (DEL-2017-489)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE -

Rapporteur : Florian SANTINHO

27° AFOCAL Pays de la Loire - Unis Cité Pays de la Loire - Attribution de subventions sur projets (DEL-2017-490)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

Rapporteur : Alexandre VILLALONGA

28° Label Jeunesse Engagée - Subvention (DEL-2017-491)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

29° Angers Loire Métropole - Rapport d'activités 2016 (DEL-2017-492)

**LE CONSEIL
MUNICIPAL PREND
ACTE.**

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

30° Le Chabada - Délégation de Service Public - Rapport annuel 2016 du délégataire. (DEL-2017-493)

**LE CONSEIL
MUNICIPAL PREND
ACTE.**

31° Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Espace de remise en forme SpaVita - Délégation de Service Public (DSP) - Rapport annuel 2016 du délégataire. (DEL-2017-494)

**LE CONSEIL
MUNICIPAL PREND
ACTE.**

32°) Société Publique Locale ALTER Cités - Rapport d'activité 2016. (DEL-2017-495)

**LE CONSEIL
MUNICIPAL PREND
ACTE.**

33°) Société Publique Locale ALTER Public - Rapport d'activité 2016 (DEL-2017-496)

**LE CONSEIL
MUNICIPAL PREND
ACTE.**

34°) Société Publique Locale ALTER Services - Rapport d'activité 2016. (DEL-2017-497)

**LE CONSEIL
MUNICIPAL PREND
ACTE.**

Rapporteur : Michelle MOREAU

35°) Société d'Economie Mixte Angers Expo Congrès - Rapport d'activité 2016 (DEL-2017-498)

**LE CONSEIL
MUNICIPAL PREND
ACTE.**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -
BATIMENTS**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

36°) Gymnase Bergson - Réfection de la couverture, renforcement de la charpente et remplacement des éclairages - Avenants aux marchés de travaux - Approbation. (DEL-2017-499)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

37°) Parc des Expositions - Amélioration énergétique de l'éclairage du Grand Palais - Marchés de travaux (DEL-2017-500)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

38°) Rénovation, mise aux normes et en conformité des ascenseurs - Avenant au marché de travaux - Approbation. (DEL-2017-501)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

39°) Construction d'une nouvelle patinoire - Marchés d'assurance (DEL-2017-502)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS -

40°) Fourrière municipale - Entente intercommunale organisant l'accueil et la garde des véhicules - Adhésion de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux - Avenant n°4 - Approbation. (DEL-2017-503)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE -

41°) Opérations de travaux de voirie dans le cadre du projet Angers Cœur de Maine - Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Délimitation des périmètres d'indemnisation (DEL-2017-504)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

42°) Travaux de réseaux rue du Mail - Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Délimitation des périmètres d'indemnisation (DEL-2017-505)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

43°) Travaux du Carrefour Rameau - Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Approbation des propositions et des conventions. (DEL-2017-506)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

44°) Travaux du Carrefour Rameau - Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Indemnisation des commerces situés à proximité du périmètre (DEL-2017-507)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

45°) Travaux de la place St Léonard - Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Approbation des propositions et des conventions. (DEL-2017-508)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

Rapporteur : Karine ENGEL

46°) Végétalisation de l'allée Jeanne d'Arc - Exonération des droits de place pour les commerces (DEL-2017-509)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS -

Rapporteur : Karine ENGEL

47°) Association de Marins et de Marins Anciens Combattants d'Angers et Région (AMMAC) - Attribution d'une subvention de fonctionnement. (DEL-2017-510)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN -

Rapporteur : Roch BRANCOUR

48°) Quartier Dautre Saint-Jacques Nazareth - Avenue René Gasnier - Cession d'une parcelle de terrain nu (DEL-2017-511)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

49°) Quartier Dautre-Saint-Jacques-Nazareth - 64 Rue de la Meignanne - Cession d'une maison d'habitation et d'un terrain (DEL-2017-512)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

50°) Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette - 42 boulevard Marc Leclerc - Déclassement de la zone de tir à l'arc du domaine public sportif (DEL-2017-513)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

51°) Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette - 42 Boulevard Marc Leclerc - Cession d'un ensemble immobilier sur la zone de tir à l'arc (DEL-2017-514)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

52°) Quartier Centre-Ville - 35 Boulevard du Roi René - Acquisition de l'ancien restaurant universitaire des Beaux-Arts (DEL-2017-515)

**ADOPTE A
L'UNANIMITE**

53°) Angers Cœur de Maine - Mandat d'études et travaux Centre-ville Maine - Marché travaux de sécurisation de la voie des berges sous l'ouvrage de couverture - Autorisation de signature. (DEL-2017-516)

**ADOPTE A LA
MAJORITE**
**Contre: 12, Mme Rachel
CAPRON, M. Frédéric
BEATSE, Mme Rose-
Marie VERON, M. Gilles
MAHE, M. Antony
TAILLEFAIT, Mme Silvia
CAMARA-TOMBINI, M.
Alain PAGANO, Mme
Chadia ARAB, M. Luc
BELOT, Mme Estelle
LEMOINE-MAULNY, M.
Vincent DULONG, M.
Bruno GOUA.**

<p>54°) Ravalement de façades - Aide municipale au ravalement - Hors périmètre - Attribution de subvention (DEL-2017-517)</p> <p>Rapporteur : Daniel DIMICOLI</p> <p>55°) Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (DEL-2017-518)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p> <p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS -</u></p> <p>Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON</p> <p>56°) Opération de sensibilisation à la sécurité routière auprès des jeunes - Attribution d'une subvention (DEL-2017-519)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE -</u></p> <p>Rapporteur : Emmanuel CAPUS</p> <p>57°) Délégation de service public - Organisation et animation du marché de Noël - Rapport annuel 2016 du délégataire - Grille tarifaire 2017 - Avenant n°1 - Approbation (DEL-2017-520)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p><u>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -</u></p> <p>Rapporteur : Christophe BÉCHU</p> <p>58°) Commissions internes - Modification de la composition - Représentations extérieures - Désignation dans divers organismes - Accueil de Rachel CAPRON et Bruno GOUA (DEL-2017-521)</p>	<p>ADOPTE A L'UNANIMITE</p>
<p>♦ LISTE DES DECISIONS du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	<p>PREND ACTE</p>
<p>♦ LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.</p>	<p>PREND ACTE</p>
<p>♦ APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 20 MAI, 19 JUIN ET 17 JUILLET 2017</p>	<p>PREND ACTE</p>
<p>♦ QUESTIONS DIVERSES</p> <p><i>Demande de vœu formulée par le groupe « Aimer Angers »</i></p>	<p>REJETTE 12 POUR ET 43 CONTRE</p>

Christophe BECHU



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2017-464*

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Stationnement sur Voirie - Mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant - Extension du périmètre de la zone payante du stationnement - Nouvelles grilles tarifaires - Forfait de Post-Stationnement (FPS).

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE*,

EXPOSE

Régulièrement évoquée depuis le milieu des années 2000, la réforme de décentralisation du stationnement payant sur voirie a été adoptée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Cette réforme modifie le traitement des infractions pour absence ou insuffisance de paiement du stationnement sur voirie. Le caractère pénal aujourd’hui fixé par l’Etat et applicable sur l’ensemble du territoire français (amende d’une valeur de 17€) est remplacé par une redevance d’occupation du domaine public, appelée Forfait de Post-Stationnement (FPS), dont le montant et la gestion doivent être définis par la collectivité compétente en matière de réglementation du stationnement sur voirie.

La mise en œuvre de cette réforme nécessite donc d’apporter des modifications à la gestion du stationnement sur voirie de la Ville d’Angers.

Conformément aux recommandations de l’Etat, il est proposé de délibérer pour préciser les contours du périmètre payant et de confirmer ou modifier les barèmes tarifaires.

Pour rappel, la gestion du stationnement public sur la Ville d’Angers, et notamment son caractère payant sur certaines zones, est un élément essentiel de la politique de transports/déplacements et d’animation du territoire, répondant à de multiples enjeux :

- Accessibilité et attractivité du centre-ville (commerciales, de services et résidentielles), en favorisant la rotation des véhicules,
- Report vers les modes alternatifs à la voiture,
- Qualité et occupation des espaces publics,
- Réponse aux besoins du plus grand nombre d’usagers possibles (résidents, clients, visiteurs, professionnels) et des riverains.

1 – Périmètre du stationnement payant sur voirie

Sur la Ville d’Angers, le stationnement payant sur voirie est organisé en deux zones :

- une zone orange en cœur de ville, de courte durée, permettant d’assurer une rotation importante des véhicules sur le plus grand pôle commercial de l’agglomération ;
- une zone verte, en périphérie de la zone orange, de longue durée, dont l’objectif est de faire la transition entre la zone courte durée et la zone gratuite, tout en répondant aux besoins de certains usagers (résidents, visiteurs, pendulaires, ...).

Certains secteurs de la Ville, où le stationnement est gratuit mais situés à proximité immédiate d’une zone payante, connaissent aujourd’hui une pression importante sur l’espace public avec de réelles difficultés de stationnement, notamment pour les résidents, en raison d’un fort report des véhicules sur ces zones.

C’est le cas sur le secteur Gare-Blancheraie, où le stationnement peut être monopolisé par certains usagers, en particulier de la Gare, pour des durées importantes, ce qui ne permet pas de satisfaire les besoins en stationnement résidentiel notamment.

C’est pour cette raison, et après concertation avec les riverains de ce quartier, qu’il est proposé une extension de la zone verte payante du stationnement sur voirie sur les rues suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

- Avenue de la Blancheraie
- Rue de Quatrebarbes
- Rue Kellerman
- Rue Saint-Eutrope
- Rue de Pignerolles
- Rue de l'Esivière
- Rue du Temple
- Rue Granneau
- Rue Faidherbe
- Rue Léon Pavot

Cette extension de la zone payante, en proximité immédiate des parkings en ouvrage Saint-Laud 1 et 2 disponibles pour les usagers de la Gare, doit permettre de rendre plus disponibles les places de stationnement dans ces rues pour les résidents, les visiteurs/clients et les professionnels. Elle doit aussi participer à limiter la pression des véhicules sur l'espace public dans ces secteurs tout en incitant à l'usage des modes de déplacement alternatifs.

Cette mesure sera applicable à compter de la mise en place des horodateurs, dans les rues citées précédemment.

L'ensemble du périmètre payant est annexé à la présente délibération (annexe n°1). Les rues concernées par du stationnement sont précisées dans l'arrêté permanent général portant réglementation du stationnement payant sur la voirie.

2 – Tarification horaire et FPS

La Ville d'Angers doit donc définir :

- Le barème tarifaire du stationnement en déterminant le montant dont les automobilistes doivent s'acquitter lorsqu'ils décident de payer spontanément la totalité de leur période de stationnement ;
- Le montant du FPS exigible en cas de défaut ou d'insuffisance de paiement.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du stationnement payant et en cohérence avec les enjeux et objectifs rappelés ci-dessus, il est proposé de fixer le montant du FPS à une valeur dissuasive de 27 €, quelle que soit la zone de stationnement payant.

Au regard de ces éléments, les grilles tarifaires existantes sur les deux zones de stationnement payant sur voirie (zones orange et verte) sont complétées, avec comme objectifs :

- D'inciter au paiement spontané du stationnement, dans la limite préconisée de 2 heures sur la zone orange et de 8 heures sur la zone verte ;
- De ne pas pénaliser les usagers qui s'y conforment.

Ainsi, le montant dû par l'utilisateur pour les deux premières heures en zone orange ou les huit premières heures en zone verte n'est pas modifié.

En revanche, il est ajouté, au-delà de la durée normale préconisée, un tarif dissuasif par pallier, lequel conformément à la loi correspond au montant du FPS pour la durée maximale de stationnement tolérée (soit 4 heures en zone orange et 9 heures en zone verte).

Les plages du stationnement payant sur chaque zone sont ainsi les suivantes :

- Zone orange : de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Zone verte : de 9h à 12h et de 14h à 20h

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2018 et sont annexés à la présente délibération (annexe n°2).

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

3 – Tarification spécifique pour les résidents

Les dispositions spécifiques proposées par la Ville d'Angers pour les résidents, afin de répondre à certaines difficultés de ces riverains pour stationner à proximité de leur résidence en centre-ville, ne sont pas impactées par la mise en place de la réforme.

Elles sont les suivantes, dans la limite de deux véhicules par foyer :

- Le statut de résident, après inscription auprès du gestionnaire ALTER Services, donne le bénéfice du stationnement gratuit du lundi au samedi de 17h00 le soir à 10h00 le matin en zone verte et de 18h00 le soir à 10h00 le matin en zone orange.
- Un forfait payant mensuel ou annuel sur voirie permettant de stationner sur voirie dans sa zone de résidence (zone orange ou zone verte). Les tarifs de ces forfaits sont les suivants :
 - o Zone orange : maintien du tarif de 55 €/mois ou 600 €/an
 - o Zone verte : 15€/mois ou 100 €/an

Toute personne souhaitant obtenir le statut de résident pour stationner sur voirie dans les zones payantes devra ainsi répondre aux deux critères suivants :

- Avoir sa résidence principale permanente en bordure d'une voie où le stationnement est payant ou d'une voie en stationnement interdit incluse dans un secteur où les voies adjacentes sont payantes ;
- Posséder un véhicule dont l'adresse de la carte grise correspond à celle de la résidence principale susvisée.

4 – Tarification spécifique pour les professionnels

Pour répondre aux besoins de certains professionnels qui interviennent de manière régulière sur la zone de stationnement payant et qui participent au dynamisme du centre-ville, la Ville d'Angers propose également des offres adaptées. Plusieurs catégories de professionnels sont concernées avec les tarifs spécifiques suivants, applicables sur les deux zones de stationnement payant (orange et verte) :

- Catégorie professionnels de santé (médecins, kinésithérapeute et infirmières)
 - o Forfait mensuel à 100€/an pour un véhicule
Ce forfait concerne les professionnels de santé amenés à exercer leur activité de visite à domicile dans la zone payante. Une liste d'ayant droits est définie par chaque Ordre Professionnel et transmis aux services de la Ville d'Angers pour accord.
- Catégorie professionnels du dépannage, travaux et artisans :
 - o Forfait mensuel à 25 €/mois pour un véhicule
 - o Forfait journalier à 5 €/jour pour un véhicule
La liste des entreprises autorisées sera définie par la Ville d'Angers, à partir de la nomenclature INSEE de l'Activité Principale Exercée (annexe n°3). Le demandeur devra fournir un justificatif d'activité (extrait K-Bis).

Après accord de la ville, les inscriptions s'effectueront auprès d'ALTER Services, gestionnaire du stationnement payant sur voirie pour la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Approuve le nouveau périmètre du stationnement payant sur voirie sur la Ville d'Angers et l'intégration des nouvelles rues dans la zone verte payante à partir du 1^{er} janvier 2018 ou de la mise en place des horodateurs et de la signalisation nécessaire.

Approuve le maintien des tarifs actuels sur les 2 premières heures en zone orange et les 8 premières heures en zone verte, ainsi que les tarifs au-delà des 2 heures et 8 heures de stationnement et le montant du Forfait Post-Stationnement.

Approuve les modalités administratives et tarifaires pour le stationnement des résidents dans la zone payante.

Approuve les modalités administratives et tarifaires pour le stationnement des professionnels dans la zone payante.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, Mme Rachel CAPRON, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA.

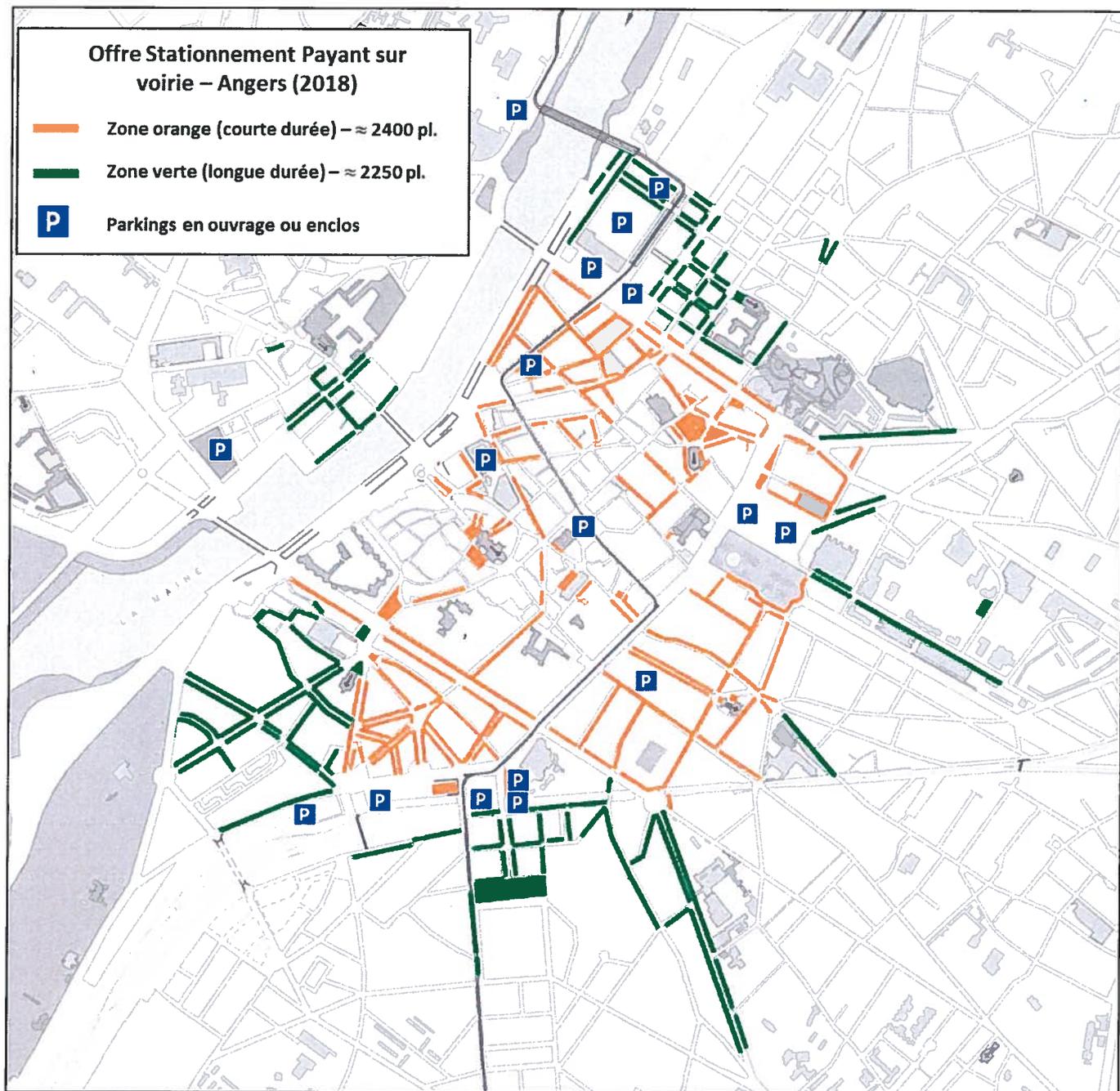
La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

Annexe 1 – Périmètre du stationnement payant sur voirie en 2018 (suite à l'extension de la zone verte sur le quartier Blancheraie)



Annexe 2 : Grilles tarifaires du stationnement payant sur voirie au 1er janvier 2018

Zone Orange			
Période	Tarif pour 20 minutes	Tarif cumulé	Commentaires
De 0 à 60 minutes	0,50 €	1,50 €	Durée maximale préconisée Tarifs non modifiés
De 60 à 120 minutes	0,50 €	3,00 €	
De 120 à 180 minutes	1 €	6 €	Stationnement possible Tarifs dissuasifs
De 180 à 240 minutes	7 €	27 €	

Zone Verte			
Période	Tarif pour 20 minutes	Tarif cumulé	Commentaires
De 0 à 60 minutes	0,20 €	0,60 €	Durée maximale préconisée Tarifs non modifiés
De 60 à 120 minutes	0,20 €	1,20 €	
De 120 à 180 minutes	0,20 €	1,80 €	
De 180 à 240 minutes	0,20 €	2,40 €	
De 240 à 300 minutes	0,20 €	3,00 €	
De 300 à 360 minutes	0,20 €	3,60 €	
De 360 à 420 minutes	0,20 €	4,20 €	
De 420 à 480 minutes	0,20 €	4,80 €	
De 480 à 540 minutes	7,40 €	27 €	Stationnement possible Tarif dissuasif

Annexe 3 : Liste des activités principales exercées donnant droit aux forfaits professionnels

Artisans (Bâtiment Travaux Publics, Réparations, Nettoyage, Services personnels)	Code APE
Collecte et traitement des eaux usées	3700Z
Construction de réseaux électriques et de télécommunications	4222Z
Travaux de couverture par éléments	4391B
Travaux d'étanchéification	4399A
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	4321A
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	4322A
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	4322B
Métallerie de menuiserie métallique et de serrurerie	4332B
Miroiterie de peinture et vitrerie	4334Z
Désinfection, désinsectisation, Dératisation	8129A
Activités liées aux systèmes de sécurité	8020Z

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-465

SANTE PUBLIQUE - Handicap

Commission Communale pour l'Accessibilité - Présentation du rapport d'activité 2016

Rapporteur : Claudette DAGUIN,

EXPOSE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a prévu, dans son article 46, la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité.

Composée de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées, elle dresse le constat, sur la Ville d'Angers, de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

En application de l'article 46 de la loi du 11 février 2005, la commission établit un rapport annuel présenté en Conseil municipal. Ce rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président du Département ainsi qu'au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

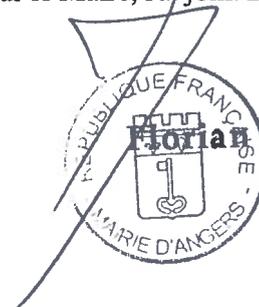
DELIBERE

Prend acte du rapport d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-466**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds projets de quartier - Régie de quartiers d'Angers - Attribution d'une subvention - Avenant à la convention - Approbation.

Rapporteur : *Michelle MOREAU,*

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuille de route du développement territorial souhaité dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être un espace de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence concerté des enjeux des quartiers et des actions à y développer en priorité. Ces dernières peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement du projet suivant :

- « Chantier cabanes au Jardin du Saule », porté par l'association Régie de quartiers d'Angers, dans le quartier Deux-Croix Banchais, pour un montant de 631 € (Budget total : 4 238 €).

En l'espèce, le projet est un chantier éducatif de 6 jours pour favoriser l'insertion socio professionnelle de 6 jeunes orientés par la Mission Locale Angevine pour restaurer les cabanes du Jardin du Saule en cœur de quartier Deux Croix Banchais. Ce projet croise l'enjeu du projet de quartier de renforcer les actions en faveur de l'emploi des personnes et notamment des jeunes, en luttant contre les freins à l'embauche.

Encadrés par la Régie de quartiers d'Angers, cette subvention permet d'acheter les équipements de protection individuelle pour ces 6 jeunes.

Ce projet fera l'objet d'un soutien par voie d'avenant à la convention d'objectifs et de moyens qui lie la Ville d'Angers à la Régie de quartiers d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2015-207 du Conseil municipal du 26 mai 2015 approuvant les projets de quartier,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 octobre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 631 € à l'association Régie de quartiers d'Angers au titre du fonds Projets de quartiers.

Approuve l'avenant à la convention avec la Régie de quartiers d'Angers.

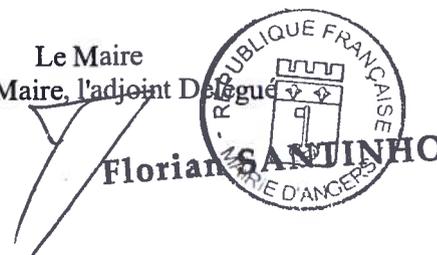
Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant à la convention avec la régie de quartiers d'Angers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-467

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Citoyenneté et Vie des Quartiers - Attribution de subventions complémentaires aux maisons de quartiers - Avenants - Approbation.

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Le suivi des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations animatrices des maisons de quartier d'Angers, vise particulièrement à organiser, et rendre lisible l'ensemble des subventions perçues pour chacune d'entre elles. Dans le cadre de la carte partenaires, la Ville s'est engagée à compenser les réductions accordées par les maisons de quartier lors de l'application des tarifs préférentiels sur leurs ateliers socioculturels au profit des usagers bénéficiaires de la carte partenaire. Ainsi, pour la saison en cours, le versement de subventions s'élève à hauteur de 8 487,90 €.

Selon les modalités décrites ci-dessus, les subventions seront réparties comme suit :

Association	Cartes partenaires 2016 / 2017
Centre Jacques Tati	1 530,20 €
Inter association du Lac de Maine	1 826,80 €
Maison Pour Tous Monplaisir	1 860,00 €
Maison de quartier Le Trois Mâts	1 233,10 €
Maison de quartier Quart'Ney	597,80 €
Maison de quartier L'Archipel	257,00 €
Centre Marcelle Menet	639,00 €
Maison de quartier Angers Centre	544,00 €
Maison de quartier Les Banchais	0,00 €
TOTAL	8 487,90 €

De plus, l'association Centre Marcelle Menet est en phase de finaliser la location d'un local de 200 m² pour un loyer annuel de 10 000 €. La Ville propose de supporter, pour partie, le coût de cette location. Compte tenu de la taille de cet entrepôt, l'association Centre Marcelle Menet accordera un espace d'environ 25 m², sous convention à titre gracieux à l'association l'Archipel, pour permettre l'hivernage de leur caravane utilisée sur les actions de proximité.

Au regard des éléments susmentionnés, la Ville souhaite attribuer une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Centre Marcelle Menet pour le soutien au financement de la location de cet espace de stockage partagé. La notification de l'attribution de cette subvention sera accompagnée d'un avenant modificatif de la convention de mise à disposition des locaux.

Concernant l'association des habitants du quartier Saint-Serge, elle sollicite une subvention liée à la prestation « nettoyage des locaux ». L'association a fait le choix délibéré de maintenir un salarié agent d'entretien à 70% d'un équivalent temps plein, dont le coût salarial s'élève, en 2016, à 17 268 €. Pour information, cette fonction, pour les autres associations, est intégrée à la valorisation annuelle des charges supplémentaires.

Le site du Quart'ney a fait l'objet d'une rénovation importante en 2014 qui porte à 1 400 m² les surfaces à entretenir. A titre comparatif, à surface égale, le coût du nettoyage valorisé pour la Ville s'élèverait à 27 000 € par an, soit un différentiel annuel significatif, excluant le coût des consommables et matériel.

Aussi, la Ville souhaite attribuer à l'association des habitants du quartier Saint-Serge, une subvention exceptionnelle de 8 000 €, dans l'attente des négociations de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs prévue en 2019. Les réflexions concernant la prochaine convention pluriannuelle avec les

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

associations animatrices de maisons de quartier, porteront, en particulier, sur la question du nettoyage et de l'entretien des locaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 octobre 2017

DELIBERE

Attribue les subventions « cartes partenaires » à chacune des associations gestionnaires des maisons de quartier, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Association	Cartes partenaires 2016 / 2017
Centre Jacques Tati	1 530,20 €
Inter association du Lac de Maine	1 826,80 €
Maison Pour Tous Monplaisir	1 860,00 €
Maison de quartier Le Trois Mâts	1 233,10 €
Maison de quartier Quart'Ney	597,80 €
Maison de quartier L'Archipel	257,00 €
Centre Marcelle Menet	639,00 €
Maison de quartier Angers Centre	544,00 €
Maison de quartier Les Banchais	0,00 €
TOTAL	8 487,90 €

Attribue les subventions exceptionnelles suivantes pour un montant total de 12 000 € à :

- L'association Centre Marcelle Menet pour un montant de 4 000 €,
- L'association des habitants du quartier Saint-Serge pour un montant de 8 000 €.

Approuve les avenants à intervenir avec chacune des associations,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-468

POLITIQUE DE LA VILLE - Pilotage de la politique

Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) - Avenant au protocole de préfiguration avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Le protocole de préfiguration aux projets Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Belle-Beille et de Monplaisir, signé par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) à Angers le 1er juillet 2016 est en cours de mise en œuvre et nécessite aujourd'hui d'être modifié afin de préciser un certain nombre de points techniques et modalités de mise en œuvre opérationnelle notamment au regard des résultats d'appels d'offres pour :

- prendre en compte des modifications de maîtrise d'ouvrage.
- ajuster les montants de subventions ANRU et Caisse des Dépôts et Consignations, les calendriers et durées d'opérations pour une actualisation des modalités contractuelles et la maquette financière du protocole.
- ajuster la durée contractuelle du protocole.

Cet avenant à caractère technique et administratif ne revêt aucune modification financière pour la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Comité National d'Engagement de l'ANRU du 16 avril 2015 approuvant le protocole de préfiguration du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain,
Vu la délibération DEL-2015-208 du Conseil municipal du 26 mai 2015 approuvant le protocole de préfiguration,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 30 mai 2017

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 octobre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant au protocole de préfiguration.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-469

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Politique Educative Locale - Association Cinéma Parlant - Attribution de subventions.

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers entend soutenir un certain nombre d'associations et de projets dont les objectifs s'inscrivent dans le cadre de son projet éducatif. Ainsi, le soutien aux apprentissages, au développement du langage, au sport et à la santé, et de façon complémentaire, au développement de la citoyenneté et des droits de l'enfant en sont des axes forts.

L'Association Cinéma Parlant propose des actions de découverte du cinéma.

Le dispositif « Ecole et cinéma » s'adresse aux écoliers, de la grande section maternelle au cours moyen 2. Il consiste en un travail de découverte de tous les genres cinématographiques pour les jeunes. Accompagnés de leur enseignant, ils voient trois films au cours de l'année scolaire, parmi les six films sélectionnés au niveau national, dans une salle de cinéma partenaire. Les six films proposés sont :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| - Nanouk | - Chantons sous la pluie |
| - Shaun le Mouton | - Le tableau |
| - Le cerf-volant du bout du monde | - Little bird |

Afin de permettre la gratuité d'accès aux enfants de certaines écoles situées en réseau d'éducation prioritaire, il est proposé de soutenir cette action pour un montant de 2 500 €.

L'action « Classe image » s'adresse aux élèves de l'école élémentaire Jacques Prévert. Elle est orientée sur la sensibilisation au cinéma, l'éducation à l'image par la découverte de différents genres de cinéma, par la pratique et la réalisation encadrées par un intervenant professionnel, et par une ouverture culturelle en fréquentant des lieux de diffusion des films : salles de cinémas, festivals... Une aide financière de 6 050 € est sollicitée pour cette action.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Attribue à l'association Cinéma Parlant, pour un montant total de 8 550 €, les subventions suivantes :

- 2 500 € pour le dispositif « Ecole et Cinéma » ;
- 6 050 € pour son action « Classe image », (4 800 € : Direction Education Enfance ; 1 250 € : Direction Cultures, Patrimoines, Créations)

Approuve l'avenant à la convention avec Cinéma Parlant pour l'attribution de ces subventions,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

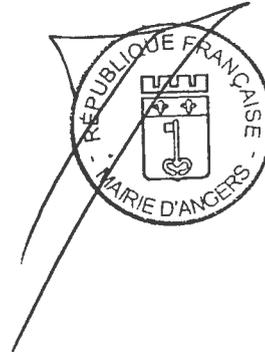
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses correspondantes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-470

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires
TAP et CEL - Organisation des activités périscolaires - Année scolaire 2017 / 2018 - Conventions
de partenariat avec les différents partenaires - Approbation - Année 2016 / 2017 - Régularisation
pour ateliers supplémentaires.**

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Les ateliers périscolaires (TAP et CEL) pour l'année scolaire 2017 / 2018 sont programmés annuellement. L'organisation s'appuie tant sur le personnel municipal que sur le mouvement associatif et sportif. Ce dernier présente chaque année ses propositions d'interventions à la Ville.

Ce sont près de 65 associations sportives et socio-culturelles qui interviennent pour proposer des activités périscolaires dans les écoles, locaux et sites sportifs mis à disposition :

- en maternelle : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h45 à 14h45
- en élémentaire : les lundis et vendredis de 15h15 à 16h45

Il convient dès lors de passer des conventions avec chaque association ou club sportif pour fixer le cadre et les moyens d'interventions, ainsi que la prise en compte des charges liées à celles-ci.

Afin de mettre en œuvre ces animations qui s'appuient sur les bénévoles du mouvement associatif sportif et socio-culturel, la Ville d'Angers propose de soutenir financièrement les associations précitées en annexe pour un montant total de 552 477 € (dont une avance sur 2017 d'un montant de 260 673 € sur le prévisionnel des activités, les autres versements seront effectués en avril et le solde à réception des bilans).

Sur l'année scolaire 2016 / 2017, et pour pallier à l'absence d'animateurs, des ateliers supplémentaires ont été demandés à 3 associations. Le montant total dû par la Ville est supérieur au montant initialement prévu. Il convient donc de régulariser ce montant afin de verser le solde :

- Maison de Quartier - Inter association du Lac de Maine pour 1 432,39 €
- Maison de Quartier Hauts des Banchais pour 968,00 €
- Maison de Quartier Archipel pour 1 138,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Approuve les conventions avec les différents partenaires intervenant sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et du Contrat Educatif Local (CEL) et tout autre document afférent.

Attribue les subventions aux différents partenaires indiqués dans les tableaux ci-joints.

Approuve les avenants à intervenir avec les Maisons de Quartier citée ci-dessus

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné des exercices 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO
MAIRIE D'ANGERS

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP et CEL) - INTERVENTIONS DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS
Année scolaire 2017 - 2018

Association	Subvention prévisionnelle 2017 - 2018	Subvention exercice 2017 (50%)
AFOCAL 26 rue Brault - 49100 ANGERS	6 050 €	3 025 €
ART'M 41 rue Camille Gaspalon - 49800 TRELAZE	2 926 €	1 463 €
CAPOEIRA FIGHY 49 14 rue Bois l'Abbé - 49100 ANGERS	1 947 €	974 €
Cie ZARASTRO 17 rue Abel Ruel - 49000 ANGERS	7 920 €	3 960 €
CLUB SPORTIF CROIX BLANCHE 10 rue Guillaume Lekeu - 49000 ANGERS	5 812 €	2 906 €
DAZIBAO 22 rue Duvernay - 49 100 ANGERS	8 140 €	4 070 €
FOL 14 bis avenue Marie Talet - 49100 ANGERS	54 040 €	27 020 €
FRANCAS 29 rue Chef de Ville - 49100 ANGERS	71 165 €	35 583 €
INSTITUT CONFUCIUS 22 allée François Mitterrand - 49100 ANGERS	9 280 €	4 640 €
INTREPIDE FOOTBALL 15 rue Gabriel et Julien Alix - 49000 ANGERS	6 420 €	3 210 €
L'ART DE S'EMER 22 Boulevard Guy Chouteau - 49300 CHOLET	4 180 €	2 090 €
LEC 4 rue Renée - 49100 ANGERS	2 752 €	1 376 €
L'R de Rien 3 rue Tharreau - 49100 ANGERS	17 975 €	8 988 €
LUOTHÈQUE ANGEVINE 1 bis rue Henri Bergson -BP 80931 -49009 ANGERS CEDEX 01	5 925 €	2 963 €
MUSIQUE ET MOUVEMENT 1 rue du Pin - Château du Pin - 49000 ANGERS	3 905 €	1 953 €
ORANGE PLATINE 28 rue Desmazières - 49000 ANGERS	2 222 €	1 111 €
PAQ'LA LUNE 3 rue Eugène Thomas - 44300 NANTES	10 210 €	5 105 €
PETITS DEBROUILLARDS 29 rue Chef de Ville - 49100 ANGERS	2 564 €	1 282 €
PROFESSION SPORTS ET LOISIRS 7 rue Pierre de Coubertin BP 43527 - 49136 LES PONTS DE CE	39 320 €	19 660 €
SCIENCES ET BIDOUILLES 6 rue Jean Girard - 49100 ANGERS	2 178 €	1 089 €
TERRE DES SCIENCES 2 rue Fleming - 49066 ANGERS CEDEX 01	22 560 €	11 280 €
YANKEES 68 bvd du Doyenné - 49000 ANGERS	8 855 €	4 428 €

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP et CEL) - INTERVENTIONS DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Année scolaire 2017 - 2018

Association	Subvention prévisionnelle 2017 - 2018	Subvention exercice 2017 (50%)
MQ CENTRE M MENET 2 mail Clément Paquereau - 49100 ANGERS	4 433 €	2 217 €
MPT MONPLAISIR 3 rue de l'écriture - 49100 ANGERS	27 720 €	13 860 €
MQ LE 3 MÂTS Place des Justices - 49014 ANGERS CEDEX 01	1 403 €	702 €
MQ ANGERS CENTRE 12 rue Thiers - 49100 ANGERS	3 905 €	1 953 €
MQ ARCHIPEL 13bis Bvd Clémenceau - 49100 ANGERS	5 555 €	2 778 €
MQ HAUTS DES BANCHAIS 266 rue Haute des Banchais - 49100 ANGERS	19 205 €	9 603 €
MQ ILM 40 rue de la chambre aux Deniers - 49000 ANGERS	11 955 €	5 978 €
Centre Social J Tati 5 rue Eugénie Mansion - 49000 ANGERS	16 640 €	8 320 €
MQ ST SERGE (QUART NEY) 5-9 rue Duboys - 49100 ANGERS	9 658 €	4 829 €
TOTAL	396 820 €	198 410 €

ACTIVITES PERISCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Associations	Subventions prévisionnelles 2017/2018	Exercice 2017 - Versement 40 %
Profession Sport & Loisirs	35 700 €	14 280 €
Arabesque	6 800 €	2 720 €
ACBB Basket	6 800 €	2 720 €
Angers Nautique Aviron	1 700 €	680 €
Angers Noyant HBC	3 400 €	1 360 €
AS Monplaisir judo	3 400 €	1 360 €
ASLM handball	3 400 €	1 360 €
CKCA	6 800 €	2 720 €
CSJB	3 400 €	1 360 €
Etoile d'Or Basket	3 400 €	1 360 €
Génération Métiss	1 200 €	480 €
NDC voile	6 800 €	2 720 €
SCO Hockey gazon	3 400 €	1 360 €
SCO Volley	3 400 €	1 360 €
EPALM	3 400 €	1 360 €
CSAD (avec convention)	3 157 €	1 263 €
Intrépide Athlétisme	1 700 €	680 €
Intrépide Football	13 600 €	5 440 €
Ligue de Judo	6 800 €	2 720 €
SCA	3 400 €	1 360 €
SCO Escrime	3 400 €	1 360 €
SGTA Tir à l'arc	3 400 €	1 360 €
UFAB 49	3 400 €	1 360 €
Croix Blanche Football	3 400 €	1 360 €
NDC Football	10 200 €	4 080 €
Vaillante football	3 400 €	1 360 €
SCO Yankees	6 800 €	2 720 €
TOTAL	155 657 €	62 263 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-471

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Acquisition et restauration d'un bas-relief en plâtre de David d'Angers - Edition de la revue RAR (Revue Aller-Retour) - Participation financière de la fondation Mécènes et Loire, de la Société Civile Professionnelle Chauviré et Courant, de la société Ligerim Gestion - Conventions de mécénat - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'acquisition d'œuvres et d'enrichissement de ses collections, la Ville d'Angers a fait l'acquisition d'un bas-relief en plâtre de David d'Angers, qui doit faire l'objet d'une restauration. Le coût d'acquisition s'élevait à 15 600 € TTC et celui de la restauration à 7 000 € TTC.

En plus du mécénat avec l'association Madavin qui souhaitait participer à l'acquisition pour un montant de 4 000 € (délibération du 25 septembre 2017), la Société Civile Professionnelle Chauviré et Courant souhaite participer à l'acquisition pour un montant de 4000 €. La fondation Mécènes et Loire propose une aide de 4700 € pour financer sa restauration.

Ainsi, le mécénat total sur ce dossier s'élève à 12 700 € soit 56% des montants payés par la Ville.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique visant à promouvoir l'art contemporain, la Ville édite chaque année la revue RAR (Revue Aller-Retour) pour présenter les expositions.

La société Ligerim Gestion a accepté de participer à la prochaine édition pour un montant de 1 500 €.

Trois conventions de mécénat sont donc proposées pour définir les conditions selon lesquelles ces institutions sont associées comme Mécènes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Approuve les conventions de mécénat avec la Société Civile Professionnelle Chauviré et Courant, la fondation Mécènes et Loire et la société Ligerim Gestion ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions,

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-472**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques

Musées d'Angers - Exposition "Collectionner, le désir inachevé" - Conventions de partenariat - Approbation.

Rapporteur : *Alain FOUQUET*,

EXPOSE

Le musée des Beaux-Arts va présenter, à compter du 18 novembre 2017 et jusqu'au 18 mars 2018, l'exposition « *Collectionner, le désir inachevé* ».

Dans ce cadre, plusieurs partenariats sont prévus :

- D'une part, avec la Collégiale Saint-Martin – Département de Maine-et-Loire – qui présente une exposition d'art contemporain intitulée « *Un choix de sculpture* » jusqu'au 7 janvier 2018, il est proposé de passer une convention dont l'objet est de faire rayonner ces deux expositions l'une vers l'autre. Ainsi, les supports de communication de chacune renvoient à l'exposition partenaire : site internet, programme, dossier de presse, dépliant... Un marque page commun a été élaboré et un tarif préférentiel sera mis en place : l'entrée en tarif plein à l'une des expositions donne le droit à un accès à tarif réduit dans l'autre.
- D'autre part, Mme Béatrice Balcou présentera une performance intitulée « *Cérémonie Sans Titre 12* » qui se déroulera le mercredi 13 décembre à 19 h, 19 h 45 et 20 h 30 au musée des Beaux-Arts.

Le cachet de l'artiste sera payé par M. Le Provost, collectionneur ; les frais annexes de l'artiste et du collectionneur ainsi que la fabrication d'une sculpture en bois seront réglés par la Ville d'Angers.

Deux conventions sont donc proposées pour déterminer les engagements respectifs de chacune des parties.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Approuve les conventions de partenariat à intervenir :

- avec la Collégiale Saint Martin (Département de Maine-et-Loire),
- avec M. Le Provost et Mme Béatrice Balcou.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

FLORENT SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-473

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Pilotage de la politique

Musées d'Angers - Convention spécifique avec le Centre des Monuments Nationaux pour une complémentarité tarifaire entre les musées d'Angers et le Château.

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Par délibération du 17 juillet 2017, le Conseil municipal a autorisé la signature de la convention cadre avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN) dans le but d'affirmer une volonté commune de renouveler leur coopération autour d'un site dont l'histoire est intimement liée à celle d'Angers et de porter la réflexion sur une approche conjointe du développement culturel et touristique du Château et du territoire angevin. Leur ambition partagée est de renforcer la visibilité d'un monument emblématique du territoire. Elles souhaitent que le château soit, pour tous les publics, un lieu de vie qui croise le patrimoine et la création contemporaine, et permette des rencontres entre la population, l'histoire et la culture.

C'est dans ce contexte que les directions du CMN et de la Ville d'Angers se sont rencontrées pour élaborer des tarifs couplés et réfléchir à une programmation concertée sur des événements, des animations, des expositions...

Deux tarifs viennent donc compléter les dispositifs existants dont la répartition est ajustée :

Les billets existants :

1. Le billet jumelé dénommé « Pass Tapisserie » destiné aux visiteurs du Château et du musée Jean Lurçat et de la Tapisserie contemporaine sur une thématique commune. Le prix de vente de ce pass est fixé à un tarif unique de 10 € avec la répartition suivante : 7 € pour le Château et 3 € pour les musées.
2. Le Billet jumelé Musées/Château qui permet aux visiteurs un accès une fois à tous les sites, il est valable un an de date à date). Le prix de vente de ce billet est fixé à un tarif unique de 15 € avec la répartition suivante : 7 € pour le Château et 8 € pour les musées.

Les prestations nouvelles :

3. L'abonnement musées/château destiné en particulier aux visiteurs locaux il est valable un an et donne un accès illimité aux différents sites, des invitations aux vernissages, deux ou trois visites privilèges, et une remise de 5% en boutique. Le prix de vente de cet abonnement est fixé à 30 € en plein tarif, un abonnement duo (deux abonnements achetés en même temps) est créé pour 50€ ; et le demi-tarif est accessible aux détenteurs de la carte partenaire. Répartitions à parts égales.
4. Les billets animations jumelées : les programmations seront concertées chaque fois que ce sera possible pour proposer au public des animations croisées et complémentaires donnant accès à une animation château et une animation musées. Les prix de vente de ces animations jumelées sont les suivants : 25 € pour une famille, 12€ pour un adulte et 10 € pour un enfant. Répartitions à parts égales.

La convention fixe les conditions financières et les modalités pratiques de ce partenariat. Elle est passée pour un an avec tacite reconduction sans limitation de durée. Des avenants seront cependant nécessaires pour ajuster régulièrement les conditions tarifaires ou des modalités pratiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2017-341 du 17 juillet 2017 autorisant la signature de la convention cadre passée entre le Centre des Monuments Nationaux et la ville d'Angers

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la convention avec le Centre des Monuments Nationaux ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention ;

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-474

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles
Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Alain FOUQUET,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique d'aide aux activités des acteurs culturels du territoire, la Ville d'Angers souhaite apporter son soutien à plusieurs associations:

Le Musée régional de l'air « Espace Air Passion », basé à Marcé, est un musée associatif inauguré en septembre 2000. Il est géré par l'association « Groupement pour la Préservation du Patrimoine Aéronautique » (GPPA) qui a en charge des collections (plus de 150 machines d'avions et planeurs historiques) et une documentation technique (centre de ressource national) d'un caractère exceptionnel ainsi qu'un haut niveau de compétences techniques. La Ville d'Angers souhaite apporter son aide au musée au travers d'événements retraçant les temps pionniers de l'aviation civile à Angers et en Anjou, une transmission soutenue par la Ville d'Angers.

L'association angevine « La Caverne Sensorielle », organise depuis 2014 des événements culturels pluridisciplinaires principalement à Angers. Son but est de proposer au public angevin une offre culturelle unique et originale, explorant de nouveaux horizons artistiques en ayant pour dénominateur commun la musique électronique et les innovations sonores, notamment lorsqu'elles croisent d'autres disciplines (théâtre, arts visuels, sport...). Elle initie en 2017 un nouveau concept, la journée « Fish & Music ». Il s'agit d'une proposition originale et transversale (Culture – Sport), visant à se faire croiser musique et pêche, au cœur de la ville (Quai Monge), et faire ainsi se rencontrer des publics différents. Ce projet est construit sur la base d'un partenariat avec la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire, sur le volet sensibilisation sportive, et proposera une programmation musicale intégralement angevine, sous la forme de DJ et petites formations de musiques électroniques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, pour un montant total de 5 140 € à :

- Groupement pour la Préservation du Patrimoine Aéronautique..... 4 000 €
- La Caverne Sensorielle..... 1 140 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2017-475*

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 : Favoriser la pratique sportive en club - Associations sportives - Aide à l'acquisition de la licence sportive - Saison 2017-2018.

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU,*

EXPOSE

336 dossiers ont été reçus à la Ville d'Angers pour ce mois d'octobre dans le cadre du dispositif d'aide à la licence « Partenaires club ».

Cette opération est destinée à faciliter les inscriptions des jeunes Angevins, âgés de 6 à 17 ans révolus, dans les associations sportives d'Angers, et, dont les parents ont un quotient familial inférieur ou égal à 706.

Ce dispositif représente, pour le mois d'octobre 2017, une dépense de 29 411,59 €, au titre des 2/3 des frais d'adhésion pris en charge par la Ville pour ces dossiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Attribue la somme totale de 29 411,59 € aux associations sportives, dont le détail figure en annexe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Bruno GOUA.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTENHO



ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur**Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 1 - Dispositif "Partenaires club" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions****ANNEXE**

Associations	Conseil Municipal 25 septembre 2017	Conseil Municipal 30 octobre 2017
A. Equestre St Barthélémy Equitation		66,67 €
Angers Boxing Club		1 640,34 €
Angers Judo		264,00 €
Angers Natation Course		178,14 €
Angers Tennis Club		457,35 €
Angers Vaillante Football	6 031,47 €	9 368,82 €
Athlétic Taëkwondo		1 280,58 €
Echiquier Angevin		60,00 €
ESCA'L-ADAPEI 49		182,94 €
ES Saint Léonard Tennis de table		120,34 €
Hawks Angers Roller		91,47 €
Intrépide Angers Football		13 000,83 €
Judo Club Anjou		91,47 €
Sporting Club Angevin		80,00 €
Team Dom Angers		182,94 €
Tennis Club Baumette		2 345,70 €
TOTAL		29 411,59 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-476

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent trois clubs pour une dépense totale de 7 270 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- **2 000 € à l'AS Lac de Maine Football**, pour le soutien des activités du club au titre de l'année 2017
- **3 650 € à Angers Club Plongée Carrière**, pour les animations proposées au titre du « Savoir Nager » et du « Père Noël sous l'eau » (Charte de partenariat)
- **1 620 € à Angers Natation Water-polo**, pour les animations « Eté au Lac » qui se sont déroulées cet été (Charte de partenariat)

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-477

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Cross du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers - Convention de partenariat - Approbation.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

La Ville d'Angers est en veille permanente pour organiser des événements sportifs, s'appuyant sur un ancrage local et rayonnant. Accueillir des rencontres ou des événements témoignent d'une ouverture de la Collectivité vers de nouvelles dynamiques sportives et populaires.

C'est ainsi que le 11 novembre 2017, aura lieu, au Parc de Pignerolles à Saint-Barthélemy-d'Anjou, la 43^{ème} édition du Cross du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers.

Compte tenu de l'impact de cette manifestation, il apparaît important de finaliser, dans le cadre d'une convention, les objectifs à atteindre avec le Comité d'Organisation, les engagements, les moyens mis en place et la valorisation du partenariat entre les deux parties. Pour information, en 2016, la valorisation de l'ensemble des prestations sur cet événement s'est élevée à 52 070 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec le Comité d'Organisation du Cross du Courrier de l'Ouest et de la Ville d'Angers pour mettre au point les modalités d'organisation du cross du 11 novembre 2017.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué


Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-478

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Filières d'excellence sportive - Saison 2017-2018 - Attribution de subventions.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

Le sport professionnel et le sport amateur sont indissociables. Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image de la Ville et de ses habitants.

En complément des aides déjà accordées au titre du « Meilleur Niveau », la collectivité aide également les filières de formation, pour leur création, leur structuration et leur développement afin d'offrir les meilleures conditions d'entraînement et de faciliter la mise en œuvre du double parcours formation/pratique sportive, offrant ainsi des conditions d'accueil type pôles fédéraux.

Dans le cadre des filières d'excellence sportive, il est proposé d'attribuer une aide financière de :

- **15 000 € à Angers Nautique Aviron**, dont la politique de formation vient encore de porter ses fruits à l'occasion de la victoire remportée cet été aux championnats de France par le 4 sans barreur junior. En 2017, les J16 sont classés à la 51^{ème} place sur 122 clubs (soit un gain de 8 places par rapport à 2016), et les J18 classés à la 14^{ème} place sur 102 clubs (soit un gain de 17 places par rapport à 2016)
- **20 000 € à Angers Natation Course**, avec une progression du classement national des clubs de la 11^{ème} place en 2015-2016 à la 2^{ème} place en 2016-2017 et une année exceptionnelle avec 3 titres de champions de France remportés,
- **15 000 € au Canoë Kayak Club Angers**, poursuit également avec succès sa formation en remportant de nombreuses médailles lors des divers championnats de France, mais aussi en ayant plus d'athlètes sélectionnés dans les équipes de France. La Filière a été créée en 2015 avec 7 jeunes. En 2017, 9 jeunes composent ce groupe, et, 20 jeunes en devenir avec de très belles réussites sportives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

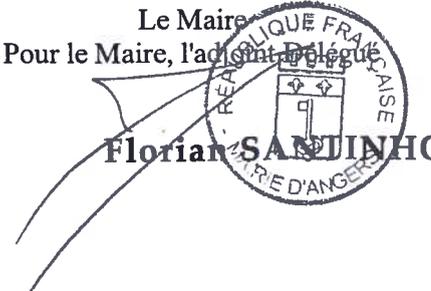
Attribue aux associations sportives suivantes des subventions pour un montant global de 50 000 € :

- 15 000 € à Angers Nautique Aviron,
- 20 000 € à Angers Natation Course,
- 15 000 € au Canoë Kayak Club Angers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Florian SANTINHO


CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-479

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Décision modificative n° 2

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Les décisions modificatives ont pour objet d'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif en fonction des dernières informations connues.

BUDGET PRINCIPAL

Cette décision modificative n° 2 de l'exercice 2017 représente environ 1 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif et moins de 0,8 % des dépenses d'investissement.

Au global, la balance générale des opérations réelles de cette décision modificative, s'établit à 1,87 M € en recettes et en dépenses, réparties comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Nouvelles propositions	2 657 343	-61 500	2 718 843
Inscriptions équilibrées	1 300	1 300	0
Opérations comptables	28 517	2 621 173	-2 592 656
TOTAL	2 687 160	2 560 973	126 187

Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Nouvelles propositions	-1 211 355	1 407 488	-2 618 843
Inscriptions équilibrées	400 000	400 000	0
Opérations comptables	-7 344	-2 500 000	2 492 656
TOTAL	-818 699	-692 512	-126 187

Total DM2	1 868 461	1 868 461	0
------------------	------------------	------------------	----------

Concernant les ajustements des crédits prévus au Budget Primitif, ils correspondent :

- soit à des nouvelles propositions de crédits en fonctionnement ou en investissement,
- soit à des nouvelles inscriptions de dépenses totalement équilibrées avec des recettes,
- soit à des opérations comptables.

A) Section de fonctionnement

- Des dépenses de fonctionnement à ajuster : + 2,7 M€

Il s'agit de nouvelles propositions de crédits qui se présentent de la manière suivante :

- ✓ + 1,75 M€ : pour l'indemnisation de résiliation du bail emphytéotique avec le Syndicat mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche (SADAR) en vue de revendre la parcelle située 10 rue André Bocquel dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine immobilier (une recette de cession de 2.1 M€ est prévue en investissement),
- ✓ + 0,47 M€ : pour un ajustement des crédits énergie (notamment d'électricité suite à une erreur de facturation d'EDF fin 2016-début 2017 qui va générer des régularisations sur cette fin d'année),
- ✓ + 0,42 M€ : pour diverses dépenses (dont un remboursement de trop perçu de taxe d'urbanisme, des frais d'expertise dans le cadre du contentieux de la piscine Roseraie, des annulations de titres sur exercices antérieurs,...)

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

- **Des recettes de fonctionnement qui permettent de couvrir les dépenses : + 2,6 M€**

En recettes de fonctionnement, la seule inscription significative de cette DM concerne les opérations comptables. **La régularisation du montant de l'attribution de compensation versée par ALM (+ 2.6 M€)** fait suite au transfert des amendes de police de la Ville vers la Communauté Urbaine et à la mise à jour du périmètre comptable associée à certaines compétences (notamment sur le stationnement de voirie).

B) La section d'investissement

- **Des dépenses d'investissement ajustées en fonction de l'avancée des opérations : - 0,8 M€**

Les propositions nouvelles de - 1.2 M€ traduisent des ajustements de calendrier pour mener des acquisitions foncières (- 0.3 M€), des études (- 0.2 M€) ou encore des opérations de travaux (- 0.7 M€)

A ces propositions nouvelles de - 1.2 M€ s'ajoutent des inscriptions équilibrées en dépenses (+ 0.4 M€) et en recettes pour les travaux sur les quais bus délégués par ALM à la Ville dans le cadre de la convention de gestion voirie.

- **Des recettes d'investissement ajustées : - 0,7 M€**

Les propositions de nouvelles inscriptions de recettes d'investissement représentent + 1.4 M€. Elles correspondent à **la cession pour 2.1 M€ de la parcelle située 10 rue André Bocquel** (opération SADAR présentée ci-dessus) et l'ajustement de diverses autres recettes pour - 0.7 M€ après notification définitive (FCTVA notamment).

Au titre des opérations comptables, les propositions d'inscriptions de recettes d'investissement représentent - 2.5 M€. La recette d'amendes de police est désormais perçue par ALM avec une inscription d'attribution de compensation équivalente (évoquée ci-dessus).

Comme en dépenses d'investissement, des recettes de + 0.4 M€ sont prévues pour les travaux sur les quais bus.

Pour information, il est également prévu des inscriptions de 25 M€ en dépenses et en recettes sur des chapitres d'ordre pour permettre l'intégration à notre patrimoine des ouvrages (voirie ou équipements publics) remis par notre aménageur. Ces opérations comptables amélioreront la qualité de l'inventaire et permettront l'éligibilité de certaines dépenses au FCTVA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget primitif pour l'exercice 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Vu la maquette budgétaire jointe en annexe à l'appui de la délibération,

DELIBERE

Approuve par chapitre la Décision Modificative n° 2 de 2017 du Budget principal.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué
Florian SANTINHO
MAIRE DÉLÉGUÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-480

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Créances irrécouvrables - Admissions en non-valeur et remises de dette.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale demande de soumettre à l'approbation du Conseil municipal les états des créances irrécouvrables du budget principal des années 2010 à 2016.

Ces créances concernent :

- des liquidations de biens ou règlements judiciaires clôturés pour insuffisance d'actif ;
- des cotes ou redevances à l'encontre des personnes indigentes ou absentes ;
- des créances non fiscales inférieures à 10 €, dont le recouvrement amiable s'est révélé impossible et contre lesquelles aucune poursuite n'a été engagée, compte tenu de la modicité des sommes en cause ;
- des créances sur exercices antérieurs non susceptibles de recouvrement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Admet en non-valeur, conformément aux avis émis par Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale, les créances pour un montant de 292,64 €. (ces admissions en non-valeur n'éteignent pas la dette des redevables et ne font pas obstacle à l'exercice des poursuites).

Eteint les créances définitivement irrécouvrables pour un montant 5 543.46 €.

Accepte les remises gracieuses de dettes pour un montant de 2 942,98 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint-Délégué



Florian SANTINHO

Annexe 1 - ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES SUITE A UNE DECISION DE JUSTICE

	DEMANDE RENSEIGNEMENT NEGATIVE	PV DE CARENCE	POURSUITE SANS EFFET	CREANCES MININES	DEBITEURS DECEDES	TOTAL DES CREANCES
PETITS RELIQUATS				292,64 €		292,64 €
TOTAUX	- €	- €	- €	292,64 €	- €	292,64 €



Annexe 2 - ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES SUITE A UNE COMMISSION DE SURENDETTEMENT (créances éteintes)

SERVICES ÉMETTEURS DES CRÉANCES	MONTANT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES
DIVERS	863,20 €
CRECHES	988,20 €
CENTRES DE LOISIRS GARDERIES	2 975,03 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	717,03 €
TOTAL	5 543,46 €



www.angers.fr

Annexe 3 - Etat des remises gracieuses de dettes

DEBITEUR	DATE DU TITRE	N° TITRE	MONTANT
Jamil TOUIL	15/04/2014	2014-1292	500,00 €
Jamil TOUIL	15/04/2014	2014-1313	2 031,98 €
GBADOE Teko	26/04/2017	2017-1282	123,00 €
HART LEMONNIER Céline	16/08/2017	2017-2631	123,00 €
MYLONAS Amaury	F.978	2017-3311	165,00 €
TOTAL			2 942,98 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-481

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Verneau - Acquisitions foncières et travaux d'aménagement - ZAC «ORU Verneau» - Garantie d'emprunt d'un montant de 2 000 000 € - Avenant de transfert à la SPL ALTER Public - Approbation.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

Par délibération du Conseil municipal du 23 février 2015 la Ville d'Angers a déjà accordé sa garantie à la Société Publique Locale (SPL) ALTER Services pour un montant de 2 000 000 € afin de financer les acquisitions foncières et les travaux d'aménagement de la ZAC « ORU Verneau ».

Le conseil d'administration de la SPL ALTER Services a délibéré pour le transfert des échéances du prêt N° 4410921 à compter du 1er juillet 2017 vers la SPL ALTER Public. Le prêt en cours est repris selon les mêmes modalités fixées au contrat initial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2015-93 du Conseil municipal du 23 février 2015 approuvant la garantie d'emprunts à la SPL ALTER Services,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte du transfert du prêt par la SPL ALTER Public, par avenant au contrat n° 4410921 du 25 février 2015, qui fait l'objet d'une garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 80 % par délibération du Conseil municipal du 23 février 2015. Ce transfert de prêt est effectif pour les échéances à compter du 1^{er} juillet 2017 de la SPL ALTER Services vers la SPL ALTER Public.

L'avenant au contrat de prêt n°4410921 est joint en annexe et fait partie intégrante à la délibération.

Poursuit la garantie de la Ville d'Angers pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de l'emprunt d'un montant de deux millions (2 000 000 €), remboursable en 4 ans, au taux fixe à 2,48 % et aux conditions de l'avenant au contrat de prêt n° 4410921, que la SPL ALTER Public se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, pour financer les acquisitions foncières et les travaux d'aménagement de la ZAC « ORU Verneau ».

Approuve l'avenant de transfert du contrat de prêt avec la SPL ALTER Public,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à le signer.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-482

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Madeleine - Saint Léonard - SA HLM Immobilière Podeliha - Construction de 27 logements - Rue Max d'Olonne «Les Eclateries ilot B» - Garantie d'emprunts d'un montant total de 2 730 000 €

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations plusieurs emprunts d'un montant total de 2 730 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 27 logements, rue Max d'Olonne à Angers.

La SA HLM Immobilière Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole garantissant 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu le Code civil, article 2298,

Vu le contrat de prêt n° 67859 en annexe signé entre la SA HLM Immobilière Podeliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Immobilière Podeliha pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de deux millions sept cent trente mille euros (2 730 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 67859 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 27 logements, rue Max d'Olonne à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Immobilière Podeliha, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM Immobilière Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

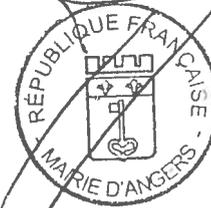
Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie avec la SA HLM Immobilière Podeliha,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-483

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Présentation de la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) 2017 à la Ville - Effectifs au 1er janvier 2016.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

La loi du 26 janvier 1984 fait obligation au maire de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein de l'organisation municipale.

Le texte prévoit que les employeurs publics doivent respecter un quota d'au moins 6 % de personnels handicapés au sein de l'effectif, le calcul étant établi avec des modalités de comptabilisation clairement précisées.

A défaut de remplir cette obligation, les employeurs sont tenus de verser une contribution annuelle au Fonds de Développement pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés.

Cette contribution est assise sur le nombre de bénéficiaires manquants multiplié par un montant allant de 400 à 600 fois le salaire horaire minimum de croissance selon la taille de l'établissement ou de l'entreprise.

La Ville d'Angers est engagée fortement dans une politique en faveur de l'emploi, du maintien dans l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées. C'est pourquoi, une convention a été établie avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

Cette convention contractualise la mise en œuvre d'un plan d'action global pour maintenir un taux d'emploi de 6 %, voire au-delà, et pour favoriser la qualité de l'insertion des personnes reconnues travailleurs handicapés.

Ainsi, la Ville d'Angers accentue les efforts significatifs déployés au fil des années pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents municipaux ayant perdu partiellement ou totalement l'aptitude à leurs fonctions et pour rendre accessible au mieux ses emplois aux travailleurs reconnus handicapés par recrutement direct.

Il faut souligner que les emplois de la Ville, que ce soit dans les directions techniques ou dans celles des services à la personne, sont soumis à de fortes contraintes, et sont sollicitant sur le plan physique et psychologique, ce qui entraîne des actions de maintien en emploi nombreuses.

La structure des emplois de l'organisation municipale et l'obligation de maintien en emploi des agents ayant des restrictions d'aptitude rendent, de ce fait, difficile le recrutement direct de personnes reconnues travailleurs handicapés.

Pour autant, la volonté de recrutement direct est présente même si les recrutements restent encore en nombre limité. Une attention particulière est portée pour rendre l'emploi accessible par des mesures de compensation du handicap ou d'adaptation des postes.

Les données concernant l'obligation d'emploi pour la collectivité au regard de la loi du 11 février 2005 en matière d'accueil de travailleurs handicapés, et qui ont fait l'objet d'une déclaration auprès du Fonds pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés, sont les suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

DOETH 2017

Agents	01/01/2016
- Effectif total rémunéré déclaré (chaque agent compte pour une unité)	3099
- Effectif déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunéré (chaque agent compte pour une unité quel que soit le temps de travail effectué).....	200

Sur la base de l'effectif rémunéré à prendre en compte, la Ville d'Angers présente donc	
un taux d'emploi direct (*).....	6.45 %
un taux d'emploi légal (**).....	6.50 %

Répartition de l'effectif de bénéficiaires :

Par catégorie

- Travailleurs reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées	83
- Personnes statutairement reclassées	65
- Personnes bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité.....	51
- Accidenté du travail titulaire d'une rente du régime général pour incapacité permanente d'au moins 10%	1

Par sexe

- Hommes	95
- Femmes	105

Par tranche d'âge

- Moins de 25 ans	1
- De 26 à 39 ans	13
- De 40 à 54 ans	107
- 55 ans et plus	79

Par catégorie d'emploi

- A	3
- B	7
- C	190

(*) Le taux d'emploi direct est le taux d'emploi de travailleurs handicapés correspondant au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée divisé par l'effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée.

(**) Le taux d'emploi légal prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles, il correspond au calcul suivant : le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier de l'année écoulée + le nombre d'unités déductibles divisé par l'effectif total au 1^{er} janvier de l'année écoulée.

Au regard des taux présentés, la Ville d'Angers n'est pas assujettie à la contribution en faveur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 26 janvier 1984 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis du Comité Technique du 9 juin 2017,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte de ce rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés à la Ville d'Angers, DOETH 2017 sur les effectifs au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-484

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines
Régime indemnitaire Catégorie A - Filière Police Municipale.

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Par délibérations des 29 avril 2008 et 11 avril 2013, le Conseil municipal a fixé le régime indemnitaire des agents de police municipale relevant des catégories B et C. En l'absence d'agents dans le cadre d'emplois de catégorie A, Directeur de police municipale, aucun régime indemnitaire n'a été déterminé.

Ce régime indemnitaire spécifique consiste en une indemnité spéciale de fonctions précisée par le décret 2006-1397 du 17 novembre 2006 pour le cadre d'emplois des Directeurs de police municipale. Il est proposé de le mettre en œuvre dans les conditions suivantes :

1) Bénéficiaires

Les agents stagiaires et titulaires à temps complet, temps partiel ou temps non complet, relevant des grades de Directeur et de Directeur principal de police municipale.

2) Montants

L'indemnité est constituée :

- d'une part fixe d'un montant de 7 500 € maximum annuel
- d'une part variable égale au maximum à 25% du traitement soumis à retenue pour pension (traitement indiciaire + NBI)

3) Modalités d'attribution

Un arrêté individuel d'attribution sera établi par l'autorité territoriale afin de fixer le montant de la part fixe et le taux individuel de la part variable pour chacun des bénéficiaires.

Le régime indemnitaire est attribué dès l'entrée en fonction. Il est versé mensuellement, proportionnellement au temps travaillé.

Les règles d'abattement en vigueur dans la collectivité s'appliqueront en cas d'absence. Ainsi, les abattements seront effectués au prorata de la durée de l'absence, à raison d'1/30ème par jour, sauf en cas de :

- congés annuels et RTT ou pour évènements familiaux,
- congés légaux de maternité, de paternité ou d'adoption,
- formation professionnelle,
- congés pour exercice de mandats syndicaux ou pour formation syndicale,
- arrêts pour accidents de travail ou maladie professionnelle.
- congé longue maladie ou longue durée fractionné pour soins périodiques.

Conformément à l'article 30 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, le versement de la prime sera interrompu à l'égard des agents faisant l'objet d'une suspension provisoire de fonction, préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire, et pour la durée de cette suspension.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 21 (*dans l'Ordre du Jour*)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88 ;

Vu la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire, notamment son article 68 ;

Vu le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois de garde champêtre, d'agent de Police municipale, de chef de service de Police municipale et créant le régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois de Directeur de police municipale ;

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Attribue l'indemnité spéciale de fonctions aux agents relevant du cadre d'emplois des Directeurs de police municipale dans les conditions évoquées ci-dessus et ce, à compter du 1^{er} novembre 2017.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-485

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

**Mutation d'un agent dans une autre collectivité ou recrutement par voie de mutation d'un agent
- Remboursement de frais de formation - Conventions cadre - Approbation.**

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

L'article 51 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit que, lorsqu'un agent est muté dans les 3 ans suivant sa titularisation, la collectivité d'accueil verse à la collectivité d'origine, une indemnité au titre de la rémunération perçue par l'agent pendant le temps de formation obligatoire et, le cas échéant, au titre du coût de toute formation complémentaire suivie par l'agent durant cette période.

Cette créance peut être arrêtée conjointement entre la Ville d'Angers, ayant financé les périodes de formation initiale d'application ainsi que, le cas échéant, de formation complémentaire obligatoire, et la collectivité d'accueil pour un montant déterminé en application de l'article 51 susmentionné.

A défaut d'accord sur le montant de cette indemnité, la collectivité d'accueil rembourse la totalité des dépenses engagées par la collectivité d'origine.

Il est proposé d'établir une convention cadre destinée à fixer conjointement entre la collectivité d'accueil et la collectivité d'origine concernées, l'indemnité due au titres des dépenses engagées pour l'agent muté dans une autre collectivité ou pour l'agent recruté par voie de mutation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 51 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Approuve la convention cadre de créance d'indemnité établie entre les deux collectivités concernées due au titre des dépenses engagées pendant les périodes de formation initiale d'application ainsi que, le cas échéant, de formation complémentaire obligatoire :

- de l'agent muté dans les 3 ans suivant sa titularisation, et en autorise le remboursement,
- de l'agent recruté par voie de mutation dans les 3 ans suivant sa titularisation, et en autorise le versement.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions à intervenir avec les collectivités.

Impute les recettes et les dépenses aux budgets concernés de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-486

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

**Coopération décentralisée Angers-Bamako - Centres de santé communautaire, communes I et II
- Attribution de subventions exceptionnelles**

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

Dans le cadre du jumelage avec Bamako et des projets de coopération décentralisée développés avec cette commune, la Ville d'Angers a construit un centre de santé communautaire (CSCOM) dans chacune des 6 communes de Bamako.

Outre les travaux de maintenance régis par une convention avec chacune des associations gestionnaires de ces centres, il a été établi, avec elles et les équipes médicales, un programme de renouvellement annuel de petits matériels médicaux et de formations.

Cette année, les associations Bankoni et Niarela, respectivement gestionnaires des CSCOM de la commune I et de la commune II, ont émis le souhait d'obtenir une subvention à la place de matériels médicaux, détaillé comme suit :

- Association de santé communautaire de Bankoni – Commune I : 2 000 €
- Association de santé communautaire de Niarela – Commune II : 1 500 €

C'est ainsi qu'il est proposé d'attribuer les subventions précitées pour un montant total de 3 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Attribue deux subventions exceptionnelles, détaillées comme suit :

- Association de santé communautaire de Bankoni – Commune I : 2 000 €
- Association de santé communautaire de Niarela – Commune II : 1 500 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2017-487*

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Accueils et déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions

Rapporteur : *Benoit PILET,*

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012-112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

• Collège David d'Angers Accueil d'élèves argentins Du 1er au 11 octobre 2017	150 €
• Collège Saint-Martin Accueil d'élèves espagnols Du 11 au 18 novembre 2017	150 €
• Collège Saint-Martin Accueil d'élèves allemands Du 07 au 14 novembre 2017	150 €
• Lycée Chevrollier Accueil d'élèves norvégiens Du 12 au 19 novembre 2017	150 €
• Collège Saint-Martin Séjour à Rome en Italie du 15 au 20 octobre 2017 2 classe (60 élèves).....	200 €
• Collège David d'Angers Séjour (échange) aux Etats-Unis du 18 octobre au 09 novembre 2017 1 classe (28 élèves).....	1 708 €
• Lycée Auguste et Jean Renoir Séjour en Irlande du 13 au 22 octobre 2017 1 classe (26 élèves dont 8 boursiers)	260 €
• Lycée Auguste et Jean Renoir Séjour en Italie du 15 au 20 octobre 2017 2 classes (47 élèves dont 10 boursiers).....	400 €
• Lycée Sacré Coeur - La Salle Séjour (échange) aux Canada du 13 au 27 octobre 2017 1 classe (27 élèves).....	1 647 €
• Lycée Sainte-Agnès Séjour (échange) aux Etats-Unis du 17 au 29 octobre 2017 1 classe (8 élèves).....	488 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

• Lycée Sainte-Agnès Séjour (échange) au Mexique du 18 octobre au 08 novembre 2017 1 classe (8 élèves).....	488 €
• Lycée Saint-Martin Séjour (échange) aux Etats-Unis du 17 au 29 octobre 2017 1 classe (6 élèves).....	366 €
• Lycée Saint-Martin Séjour (échange) au Mexique du 18 octobre au 08 novembre 2017 1 classe (9 élèves).....	549 €
TOTAL.....	6 706 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Attribue les subventions aux établissements scolaires suivants comme indiqués ci-dessous :

- Collège David d'Angers :	1858 €
- Collège Saint-Martin :	500 €
- Lycée Saint-Martin :	915 €
- Lycée Chevrollier :	150 €
- Lycée Auguste et Jean Renoir :	660 €
- Lycée Sacré Coeur – La Salle :	1 647 €
- Lycée Sainte Agnès :	976 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-488

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Association A BAMA - Projet humanitaire - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Benoit PILET,

EXPOSE

L'Association A BAMA, créée en juillet 2016, a pour objectif de réaliser des actions de solidarité et des échanges culturels avec des structures maliennes.

Après un projet d'échange de création artistique et pédagogique, l'association A BAMA a conçu un projet humanitaire en lien avec une association bamakoise « Pensons à demain ». Ce projet de formation en couture et alphabétisation a pour but l'autonomisation, la formation, la professionnalisation et le suivi de 15 jeunes filles-mères de la rue à Bamako pendant 3 ans, à raison de 5 jeunes filles par an.

Le projet est notamment soutenu à Bamako par le Ministère de la Promotion de la Femme, la Mairie de la commune IV et la fondation Orange.

Bien que reposant pour une large part sur l'autofinancement, l'Association A BAMA sollicite l'attribution d'une subvention, justifiée par des besoins matériels et humains inhérents au projet, estimés à 14 756 €.

Dans le cadre du jumelage avec Bamako, et du soutien à toute action de solidarité internationale viable menée avec le Mali, il est proposé d'accompagner l'Association A BAMA dans le développement de son projet, par le biais de l'attribution d'une subvention de 1 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 000 € à l'association A BAMA,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-489

SANTE PUBLIQUE - Handicap

Association Mus'Azik - Organisation d'une séance de concert Peace And Lobe - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Rapporteur : Richard YVON,

EXPOSE

L'exposition à des niveaux sonores fréquents, intenses et répétés de musique dite « amplifiée » est l'une des causes des troubles de l'audition. Le *Baromètre santé 2014*, révèle que 25% des 15 – 19 ans ont un usage fréquent et intensif d'écoute avec un casque ou des écouteurs. D'autres risques liés à la fréquentation des salles de musiques amplifiées (concerts, discothèques...) sont également très présents à ces âges. Ces données suggèrent la nécessité de renforcer les interventions de prévention visant à préserver le capital auditif, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes.

Depuis 2007, en partenariat avec le Chabada et de la Mutualité Française Anjou Mayenne, la Ville d'Angers facilite l'organisation de concerts pédagogiques de prévention des risques auditifs : Peace and Lobe. Articulé autour de l'histoire de la musique amplifiée, le spectacle aborde les messages essentiels de prévention.

En 2012, l'association MUS'AZIK a repris le portage du projet Peace and Lobe en Pays-de-la-Loire. L'association organise une soixantaine de séances annuelles qui permettent de sensibiliser 10 000 à 12 000 collégiens et lycéens dont près de 800 à Angers en 6 séances.

Le projet est notamment soutenu par la Région, le Département de Maine-et-Loire, l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), Harmonie Mutuelle et accompagné par le Rectorat.

Ce projet rencontre les démarches initiées par la Ville dans la prévention des risques auditifs.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2000 € destinée à la prise en charge d'une séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 03 octobre 2017

DELIBERE

Attribue à l'association Muz'Azik une subvention de 2 000 € destinée à la prise en charge d'une séance Peace and Lobe au Chabada.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-490

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

AFOCAL Pays de la Loire - Unis Cité Pays de la Loire - Attribution de subventions sur projets

Rapporteur : Florian SANTINHO,

EXPOSE

La Ville soutient, par le biais du Service civique, l'engagement volontaire et citoyen des jeunes, en renforçant le nombre de jeunes volontaires accueillis au sein des services municipaux, mais aussi en apportant un soutien financier aux opérateurs de services civiques locaux menant des projets en lien avec la politique municipale.

D'une part, l'association **Unis Cité** bénéficie depuis plusieurs années d'une aide au fonctionnement et au développement de projets particuliers avec la Ville d'Angers. Suite à la précédente convention annuelle, la Ville propose pour l'année 2017/2018, de soutenir l'engagement des jeunes volontaires en apportant son soutien financier à hauteur de 27 000 € pour trois projets :

- Le programme **Booster** à hauteur de 5 000 € ayant pour objectif de favoriser le raccrochage scolaire (retour en formation qualifiante) de jeunes mineurs (16 à 17 ans) en situation de décrochage grâce à une expérience de vie en service civique alternée (2 jours à l'école, 3 jours en service civique), durant 6 à 8 mois.
- Le programme **familles en harmonie** à hauteur de 5 000 € répondant au besoin de soutien des personnes en situation de handicap et leurs familles : faciliter l'accès aux équipements et services de proximité.
- Le programme **anti-gaspi** à hauteur de 17 000 € ayant pour objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires.

Ces trois projets permettent à 56 jeunes de 16 à 25 ans, de tous sexes, origines sociales, culturelles et géographiques, et de tous niveaux d'études de s'engager de manière volontaire à temps plein et en équipe : 20 jeunes sur le programme **Booster** (10 jeunes en situation de décrochage scolaire et 10 majeurs), 12 jeunes sur le programme **Famille en harmonie** et 24 jeunes sur le programme **anti-gaspi**.

La convention définit les modalités de ce partenariat pour la période d'octobre 2017 à mai 2018.

D'autre part, la Ville poursuit son soutien à l'**AFOCAL** dans le cadre de son engagement dans la préparation de la journée citoyenne, initiée en 2017, avec l'accueil, pour 2018, de 6 jeunes en services civiques aux côtés de la Mission citoyenneté, diversité et égalité de la Ville d'Angers.

La Ville d'Angers souhaite poursuivre ce partenariat et apporter un soutien financier à l'**AFOCAL** pour les missions et montants financiers ci-dessous :

- Une subvention de 12 000 €, (7 000€ attribués par la Mission citoyenneté, diversité et égalité en novembre 2017 et 5 000 € par la Direction Jeunesse et Vie étudiante en avril 2018) afin de soutenir les actions qui seront mises en place par les volontaires en service civique à l'**AFOCAL** pour préparer et participer à l'organisation de la Journée citoyenne du 28 mai 2018, pilotée par la Mission citoyenneté, diversité et égalité.
- Une subvention de 2 450 € (versée en avril 2018 par la Direction Education Enfance) afin de contribuer à la mise en place, par l'**AFOCAL** et ses jeunes volontaires, d'actions citoyennes auprès des enfants angevins sur le temps périscolaire.

La convention définit les modalités de ce partenariat pour l'année 2017/2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 27 000 € sur projets à Unis Cité Pays-de-la-Loire pour la période d'octobre 2017 à mai 2018.

Attribue une subvention de 14 450 € sur projets à l'AFOCAL pour la période de novembre 2017 à septembre 2018.

Approuve les conventions de partenariat à intervenir avec l'Unis Cité Pays-de-la-Loire et l'AFOCAL.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-491

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Label Jeunesse Engagée - Subvention

Rapporteur : Alexandre VILLALONGA,

EXPOSE

Le projet « soirée découverte de la culture Pakistanaise » qui se déroulera le 10 novembre 2017 à la maison de quartier l'Archipel a pour objectif de permettre à deux jeunes Pakistanais de partager leur culture auprès des Angevins.

Dans l'après-midi, ils confectionneront des pâtisseries de leur pays avec des habitants du quartier Doure Saint-Jacques. Le soir sera proposé un temps d'échange pour présenter leur pays et la culture pakistanaise. Ce temps d'échange sera suivi d'un repas et d'un spectacle.

Ce projet est porté par deux jeunes Pakistanais Dayyan et Fahad investis dans la maison de quartier l'Archipel.

Il est proposé d'attribuer une subvention au titre du dispositif Label jeunesse engagée afin de soutenir ce projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 500 €, dans le cadre du dispositif Label Jeunesse Engagée, représentant 44 % du budget du projet à M. Dayyan RANJHA porteur du projet

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué


Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-492

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées
Angers Loire Métropole - Rapport d'activités 2016

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique* ».

C'est ainsi que le Président de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole a adressé aux Maires des communes membres, le rapport d'activités 2016 d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation de ce rapport pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-493

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Conseil de gestion
Le Chabada - Délégation de Service Public - Rapport annuel 2016 du délégataire.

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

Depuis 1994, la Ville d'Angers délègue la gestion du service public du lieu-dit Le Chabada, labellisé « Scène de Musiques actuelles » (SMAC) par le Ministère de la Culture.

Cet équipement est un pôle de référence dans le domaine des musiques actuelles tant sur le plan local, régional que national.

Le Chabada est actuellement géré et exploité par l'Association pour le Développement du Rock et des Autres Musiques à Angers (Adrama-Chabada), par convention de délégation de service public pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2020.

Conformément aux dispositions légales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 du délégataire Adrama-Chabada.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017

N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-494

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Conseil de gestion

Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Espace de remise en forme SpaVita - Délégation de Service Public (DSP) - Rapport annuel 2016 du délégataire.

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

La Ville d'Angers a confié à la société ALTER Services la gestion de l'espace de remise en forme SpaVita du Centre Aqualudique AquaVita par voie de Délégation de Service Public du 25 juin 2012, de type affermage, pour une durée de 8 ans.

SpaVita est un espace de soins individuels, complémentaire aux espaces d'activités d'AquaVita : petite enfance (découverte de l'eau), jeunes (espace dynamique), adultes (détente loisirs).

Conformément aux dispositions légales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 septembre 2017

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

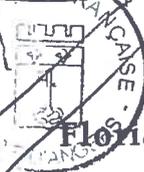
DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 du délégataire ALTER Services.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-495

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société Publique Locale ALTER Cités - Rapport d'activité 2016.

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport 2016 de la Société Publique Locale ALTER Cités.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-496

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Société Publique Locale ALTER Public - Rapport d'activité 2016

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

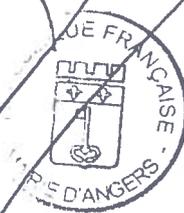
DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport 2016 de la Société Publique Locale ALTER Public.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-497

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances
Société Publique Locale ALTER Services - Rapport d'activité 2016.

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport 2016 de la Société Publique Locale ALTER Services.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-498

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances
Société d'Economie Mixte Angers Expo Congrès - Rapport d'activité 2016

Rapporteur : Michelle MOREAU,

EXPOSE

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Ce rapport reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1524-5

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport 2016 de la Société d'Economie Mixte Angers Expo Congrès.

Le Conseil Municipal délibère et Prend acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-499**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Gymnase Bergson - Réfection de la couverture, renforcement de la charpente et remplacement des éclairages - Avenants aux marchés de travaux - Approbation.

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE,*

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de préservation et d'amélioration du patrimoine, la Ville d'Angers a décidé de procéder à la réfection de la couverture, au renforcement de la charpente et au remplacement des éclairages du gymnase Bergson en raison de la vétusté de la couverture qui présentait des problèmes d'infiltrations, de condensation et d'isolation acoustique.

Ces travaux visant à pérenniser l'équipement permettront également :

- de répondre aux nouvelles normes de construction, plus strictes que lors de la construction de la salle,
- d'améliorer le confort acoustique de la salle,
- de remplacer l'ensemble des appareils d'éclairage en technologie led, moins consommateurs d'énergie.

Les marchés ont été décomposés en 3 lots et attribués pour un montant total de 368 874,16 € HT.

Il convient de conclure des avenants pour travaux modificatifs pour un montant total de 318,58 € HT :

- Lot « couverture » pour un montant de 11 508,58 € HT,
- Lot « serrurerie » pour un montant en moins-value de 11 190 € HT.

Le montant total des travaux s'élève ainsi à 369 192,74 € HT (soit une évolution de 0,09 % des marchés initiaux).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

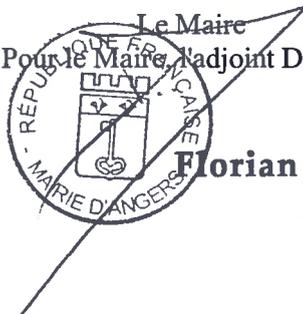
Approuve les avenants aux lots « couverture » et « serrurerie » pour un montant total de 318,58 € HT,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-500

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Parc des Expositions - Amélioration énergétique de l'éclairage du Grand Palais - Marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Le Parc des Expositions d'Angers a été construit en 1985. Les bâtiments les plus anciens, dont le Grand Palais et ses locaux connexes (galerie de liaison, et espace situé sous le restaurant), ont conservé la majorité des installations électriques d'origine.

C'est une installation énergivore, vétuste, onéreuse à maintenir et inadaptée pour un usage flexible.

L'opération d'amélioration énergétique de l'éclairage (éclairage par plafonniers LED durables) permettra de réduire les dépenses d'exploitation, d'améliorer le niveau d'éclairage et l'image de l'établissement.

Le montant des travaux est estimé à 240 000 € HT au stade Avant-Projet Définitif (valeur Juillet 2017).

Cette opération bénéficiera d'une subvention d'investissement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local à hauteur de 105 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le marché à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ce marché et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-501

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Rénovation, mise aux normes et en conformité des ascenseurs - Avenant au marché de travaux - Approbation.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville rénove, met aux normes et en conformité les ascenseurs dans les bâtiments communaux (lois SAE – Sécurité des Ascenseurs Existants, accessibilité handicapé).

Par délibération du 25 mars 2013, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une consultation des marchés de travaux. Les marchés ont été décomposés en une tranche ferme et 3 tranches conditionnelles et en 3 lots. Ils ont été attribués pour un montant de 840 949,46 € HT correspondant à la tranche ferme et aux trois tranches conditionnelles.

Par délibération du 27 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'un avenant pour non réalisation des prestations sur le site du Centre des Congrès du fait du projet de rénovation et de modernisation du site.

Il convient de conclure un avenant supplémentaire pour retirer un 4ème équipement sur le Centre des Congrès. Cet avenant en moins-value s'élève à 4 751,69 € HT.

En conséquence, le montant total des marchés toutes séries d'avenants confondues, s'élève désormais à 811 489,28 € HT (soit une évolution de – 3,50 % des marchés initiaux).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant pour non réalisation des prestations sur le site du centre des congrès, pour un montant en moins-value de 4 751,69 € HT,

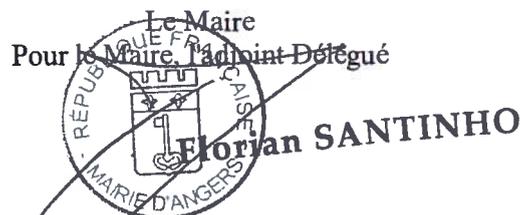
Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-502

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine
communautaire**

Construction d'une nouvelle patinoire - Marchés d'assurance

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de construire une nouvelle patinoire sur le site de la ZAC Quai Saint Serge et a donné mandat à ALTER Public pour réaliser les études et les travaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe CHABANNE et Partenaire pour la conception et la réalisation des ouvrages.

Puis, par délibération du 24 avril 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux.

Une consultation en 2 lots a été lancée concernant les marchés d'assurance :

- Lot 1 : Assurance Dommage Ouvrage (DO) / Constructeur Non Réalisateur (CNR) / Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD)
- Lot 2 : Assurance Tous Risques Chantier (TRC)

Après analyse des offres la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 octobre 2017 a décidé d'attribuer les marchés de la manière suivante :

- Lot 1 au groupement Pilliot / Amlin pour un montant de 200 846,60 € HT
- Lot 2 au groupement Pilliot / Amlin pour un montant de 50 067,73 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu la DEL 2015-262 du Conseil municipal du 29 juin 2015 confiant à la SPL de l'Anjou devenue ALTER Public le mandat pour la réalisation des travaux de la patinoire,
Vu la DEL 2016-275 du Conseil municipal du 27 juin 2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la DEL 2017-186 du Conseil municipal du 24 avril 2017 autorisant la signature des marchés de travaux,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 octobre 2017

DELIBERE

Autorise ALTER Public, agissant au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Etórian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : *DEL-2017-503*

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Fourrière municipale - Entente intercommunale organisant l'accueil et la garde des véhicules - Adhésion de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux - Avenant n°4 - Approbation.

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE,*

EXPOSE

La Ville d'Angers disposant des capacités techniques pour assurer la garde des véhicules, a conclu le 17 novembre 2014, avec 9 autres communes de la Communauté urbaine, une entente intercommunale par voie de convention selon les dispositions de l'article L 5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par cette entente, les parties ont convenu que la Ville d'Angers assurerait pour leur territoire, la garde et la restitution, la destruction ou la vente au service des Domaines, des véhicules mis en fourrière. Trois communes ont ensuite adhéré à cette entente (Longuenée-en-Anjou, Beaucouzé, Saint-Léger-des-Bois).

La commune de Saint-Martin-du-Fouilloux a souhaité adhérer à l'entente intercommunale. Il y a donc lieu d'adopter un avenant n°4 à la convention d'entente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2016-198 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant l'adhésion de Longuenée-en-Anjou à cette entente,
Vu la délibération n°2016-547 du Conseil municipal du 24 octobre 2016 approuvant l'adhésion de Beaucouzé à cette entente,
Vu la délibération n°2017-29 du Conseil municipal du 30 janvier 2017 approuvant l'adhésion de Saint-Léger-des-Bois à cette entente,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 janvier 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2017

DELIBERE

Approuve l'avenant n°4 à la convention d'entente avec la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-504

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Opérations de travaux de voirie dans le cadre du projet Angers Cœur de Maine - Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Délimitation des périmètres d'indemnisation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Soucieux de défendre les commerces du centre-ville, lors de la séance du 17 juillet 2015, le Conseil municipal a décidé la création d'une commission d'indemnisation amiable des professionnels riverains impactés par les opérations importantes de réaménagement et de rénovation au niveau des artères principales du réseau viaire de la ville et de ses places. Cette commission a pour but de compenser des pertes de rentabilité anormales et spéciales, liées aux conséquences des différents chantiers de rénovation de la voirie.

Pour être indemnisable, le dommage doit avoir un caractère direct, être certain, être anormal (c'est à dire présenter un caractère de gravité) et spécial. Les chantiers éligibles à une possible indemnisation sont validés annuellement par délibération, conformément à l'Article 1 du règlement de cette commission.

Le projet urbain Angers Cœur de Maine a été confié à la SPL ALTER Public. Ce projet consiste notamment à réaliser une couverture de la voie des berges sur 100 mètres. Cela suppose des interventions sur les terre-pleins, abords et équipements de la voie visant à lui conférer un caractère de boulevard urbain ; intervention portant sur l'ensemble de la section Saint-Serge-Baumette.

Dans le cadre de ce projet, du 10 juin 2017 jusqu'à la fin du chantier, en 2019, les rues impactées par les travaux de la nouvelle voie d'accès au centre-ville dans le secteur Ligny/Jean-Turc et les travaux de la couverture de la voie des berges sont éligibles à une possible indemnisation. Il convient d'en valider le périmètre :

- place et rue de la Poissonnerie,
- rue Plantagenêt jusqu'à la rue Parcheminerie,
- place Molière : de la ligne du tram à la rue Plantagenêt,
- rue Baudrière (de la rue de la Poissonnerie à la rue Millet),
- rue Baurepaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

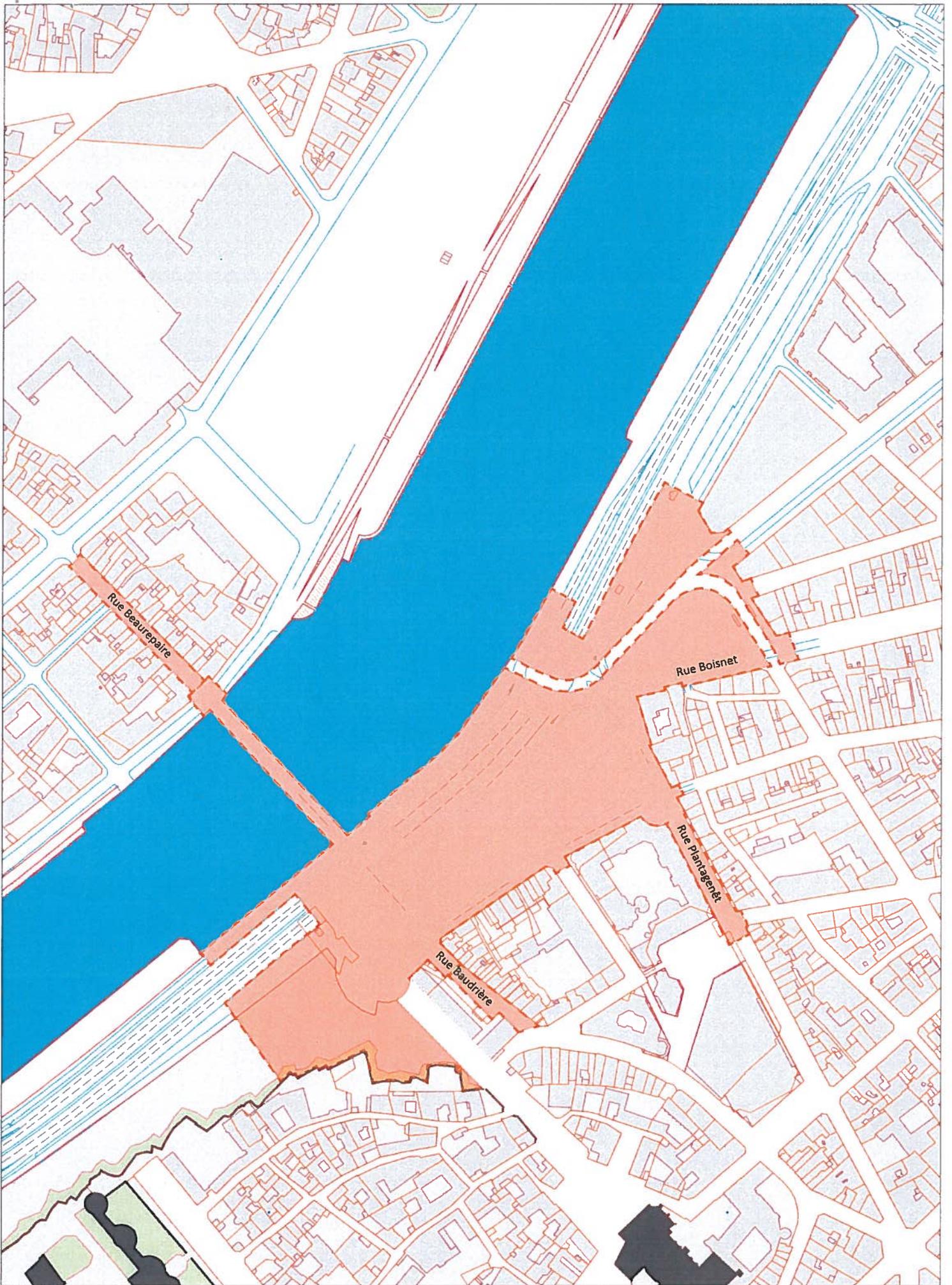
Approuve les délimitations des périmètres désignés ci-dessus, pour l'indemnisation des riverains dans le cadre des travaux menés pour le projet Angers Cœur de Maine.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué





CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-505

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

**Travaux de réseaux rue du Mail - Commission d'indemnisation des professionnels riverains -
Délimitation des périmètres d'indemnisation**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Soucieux de défendre les commerces du centre-ville, lors de la séance du 17 juillet 2015, le Conseil municipal a décidé la création d'une commission d'indemnisation amiable des professionnels riverains impactés par les opérations importantes de réaménagement et de rénovation au niveau des artères principales du réseau viaire de la ville et de ses places. Cette commission a pour but de compenser des pertes de rentabilité anormales et spéciales, liées aux conséquences des différents chantiers de rénovation de la voirie.

Pour être indemnisable, le dommage doit avoir un caractère direct, être certain, être anormal (c'est à dire présenter un caractère de gravité) et spécial. Les chantiers éligibles à une possible indemnisation sont validés annuellement par délibération, conformément à l'article 1 du règlement de cette commission.

Des travaux de renouvellement des réseaux de gaz ont eu lieu du 17 juillet au 11 août 2017 ainsi que des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à compter du 22 août 2017. La Ville devait accompagner ces travaux de renouvellement des réseaux par la réfection de la chaussée à partir du 25 septembre 2017 pour quelques semaines.

Dans le cadre de ces travaux, pour l'année 2017, du 17 juillet 2017 jusqu'à la fin du chantier, la rue du Mail impactée par les travaux, il convient d'en valider le périmètre :

- Rue du Mail, de la rue Chevreul jusqu'à la rue Parcheminerie
- Place du Piloni

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Approuve les délimitations des périmètres désignés ci-dessus.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire, *adjoint Délégué*



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-506

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

**Travaux du Carrefour Rameau - Commission d'indemnisation des professionnels riverains -
Approbation des propositions et des conventions.**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Soucieux de défendre les commerces du centre-ville, lors de la séance du 17 juillet 2015, le Conseil municipal a décidé la création d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de rénovation de la voirie, alors que la Ville, jusqu'à cette date, s'y était toujours refusée pour des travaux autres que ceux de la première ligne de tramway. Cette commission a pour but de compenser des pertes de rentabilité anormales et spéciales, liées aux conséquences des différents chantiers de rénovation de la voirie.

Cette mesure vient compléter les dispositions déjà prises par la Ville d'Angers, en matière d'exonération de droit d'enseigne et de terrasse.

Les chantiers éligibles à une possible indemnisation sont validés annuellement par délibération, conformément à l'Article 1 du règlement de cette commission.

La délibération du 19 juin 2017 a délimité le périmètre permettant de prétendre à une possible indemnisation dans le cadre de l'opération Rameau. Les rues prises en compte sont les suivantes :

- Les rues concernées par les travaux : rue Louis de Romain, impasse Saint Julien, carrefour Rameau , rue Chaussée Saint Pierre, rue Plantagenêt (entre le Carrefour Rameau et la place Mondain Chalouineau) rue de l'Aiguillerie, rue Voltaire (entre la rue Corneille et le carrefour Rameau), rue Chaperonnière, Place Sainte-Croix et rue Toussaint.
- Les rues impactées par des restrictions de circulation pour les véhicules motorisés : Rue Montault, rue Corneille (entre la rue Voltaire et la rue Chaperonnière), rue Saint Aubin (entre la rue du Musée et la Place Sainte Croix).

La commission s'est réunie, le 13 septembre dernier, afin d'examiner les demandes formulées suite aux travaux du Carrefour Rameau qui ont eu lieu du 30 janvier au 16 juin 2017.

20 dossiers ont été déposés, tous ont été déclarés recevables par la commission d'indemnisation.

Après examen de la commission d'indemnisation, le montant global des aides accordées s'élève à 144 750 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2015-365 du Conseil municipal du 17 juillet 2015 approuvant la création de la commission d'indemnisation amiable,

Vu la délibération DEL-2017-281 du Conseil municipal du 19 juin 2017 délimitant le périmètre de l'opération Rameau,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve les propositions d'indemnisation formulées par la commission d'indemnisation.

Approuve les conventions de transaction à intervenir avec chaque commerçant.

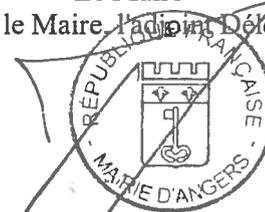
Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions de transaction avec chaque commerçant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-507

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat
Travaux du Carrefour Rameau - Commission d'indemnisation des professionnels riverains -
Indemnisation des commerces situés à proximité du périmètre

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La délibération du Conseil municipal du 19 juin 2017 avait défini le périmètre suivant éligible à une possible indemnisation pour les travaux du Carrefour Rameau :

- Etaient prises en compte :
 - Les rues concernées par les travaux : rue Louis de Romain, impasse Saint Julien, carrefour Rameau, rue Chaussée Saint Pierre, rue Plantagenêt (entre le Carrefour Rameau et la place Mondain Chalouineau) rue de l'Aiguillerie, rue Voltaire (entre la rue Corneille et le carrefour Rameau), rue Chaperonnière, Place Sainte Croix et rue Toussaint.
 - Les rues impactées par des restrictions de circulation pour les véhicules motorisés : Rue Montault, rue Corneille (entre la rue Voltaire et la rue Chaperonnière), rue Saint Aubin (entre la rue du Musée et la Place Sainte Croix).

Certains commerçants, bien que situés à proximité du périmètre éligible ont subi un préjudice anormal et spécial, et ont déposé une demande d'indemnisation. 6 dossiers à proximité du périmètre initial ont ainsi été examinés par la commission, mais seuls 4 dossiers ont pu prétendre à une indemnisation pour préjudice subi.

Pour ne pas léser anormalement ces commerces situés à proximité du périmètre déjà validé et qui ont subi des pertes de rentabilité anormales et spéciales, liées aux conséquences du chantier, qui s'est déroulé du 30 janvier au 16 juin 2017, il vous est proposé de les retenir, par extension.

Après examen de la commission d'indemnisation qui s'est réunie le 13 septembre dernier, le montant global des aides accordées s'élève à 24 200 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du Conseil Municipal des 17 juillet 2015 et 19 juin 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission d'indemnisation des commerçants du 13 septembre 2017,

DELIBERE

Approuve les propositions d'indemnisation formulées par la commission d'indemnisation.

Approuve les conventions à intervenir avec chaque commerçant.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions de transaction avec chaque commerçant.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Procureur Délégué



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-508

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

**Travaux de la place St Léonard - Commission d'indemnisation des professionnels riverains -
Approbation des propositions et des conventions.**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

Lors du Conseil municipal du 17 juillet 2015, il a été décidé de la création d'une commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de rénovation de la voirie, en soutien aux commerçants.

Cette commission a pour objet d'indemniser les préjudices anormaux et spéciaux liés aux conséquences des différents chantiers de rénovation de la voirie. Cette mesure vient compléter les dispositions déjà prises par la Ville d'Angers, en matière d'exonération de droit d'enseigne et de terrasse.

La délibération du 19 juin 2017 a délimité le périmètre permettant de prétendre à une possible indemnisation dans le cadre de l'opération Saint-Léonard. Le périmètre défini est le suivant, seules les sections concernées par les travaux ont été prises en compte :

- Rue Saint Léonard, rue Gabriel Lecombre et rue Jean Jaurès.

La commission s'est réunie, le 13 septembre dernier, afin d'examiner les demandes formulées suite aux travaux de la place Saint Léonard qui ont eu lieu du 23 août au 10 novembre 2016 et du 2 janvier au 21 avril 2017.

4 dossiers ont été présentés. Tous ont été déclarés recevables par la commission d'indemnisation mais seuls 2 dossiers ont pu prétendre à une indemnisation pour préjudice subi.

Après examen de la commission d'indemnisation, le montant global des aides accordées s'élève à 26 300 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2015-365 du Conseil municipal du 17 juillet 2015 approuvant la création de la commission d'indemnisation amiable,
Vu la délibération DEL-2017-281 du Conseil municipal du 19 juin 2017 délimitant le périmètre de l'opération Saint-Léonard,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017,
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017,
Considérant l'avis de la commission d'indemnisation des commerçants du 13 septembre 2017,

DELIBERE

Approuve les propositions d'indemnisation formulées par la commission d'indemnisation.

Approuve les conventions de transaction à intervenir avec chaque commerçant,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions de transaction avec chaque commerçant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-509

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat
Végétalisation de l'allée Jeanne d'Arc - Exonération des droits de place pour les commerces

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

L'allée et le square Jeanne d'Arc se situent dans le périmètre du projet de végétalisation Coeur de Ville. L'aménagement a démarré dès 2016 et se poursuit tout au long de l'année 2017 de façade à façade, impactant fortement les accès piétons et la terrasse ouverte de l'établissement Le Bistrot de l'Avenue.

Dans le but de soutenir économiquement le seul commerce de cette voie, la Ville d'Angers lui accordera, une exonération des droits de place (terrasse, chevalet), pour l'année 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Accorde une exonération totale des droits de place du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 aux titulaires d'autorisation d'occupation du domaine public (terrasses, chevalets) situés allée Jeanne d'Arc.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-510

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Association de Marins et de Marins Anciens Combattants d'Angers et Région (AMMAC) - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers soutient les actions des associations d'Anciens Combattants particulièrement présentes lors des cérémonies patriotiques.

Dans ce cadre et afin d'honorer le devoir de mémoire, l'Association de Marins et de Marins Anciens Combattants d'Angers et Région (AMMAC) participe régulièrement aux commémorations patriotiques se déroulant à Angers. Par ailleurs, des festivités ponctuelles ont lieu chaque année dans le but de renforcer les liens d'amitié qui unissent les Anciens Marins.

La Ville d'Angers a été sollicitée par l'association pour soutenir l'organisation de ces différentes manifestations.

Aussi, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 250 € à l'Association de Marins et de Marins Anciens Combattants d'Angers et Région afin de financer une partie des prestations indispensables au bon déroulement de leurs manifestations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de fonctionnement de 250 € à l'Association de Marins et de Marins Anciens Combattants d'Angers et Région (AMMAC),

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 48 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-511

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doutre Saint-Jacques Nazareth - Avenue René Gasnier - Cession d'une parcelle de terrain nu

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de la parcelle de terrain située avenue René Gasnier (enregistrée au 39 avenue René Gasnier lors de l'acquisition et inscrit depuis au numéro 15), anciennement cadastrée section HO n° 38 (22 160 m²) et affectée au stade André Bertin. Sollicitée par deux propriétaires riverains pour acquérir une partie de la parcelle en vue d'agrandir leurs propriétés, la Ville d'Angers a donné un accord favorable à M. et Mme BIDEZ pour céder la parcelle nouvellement cadastrée section HO n°572, d'une surface de 80 m², en limite séparative de leur propriété cadastrée section HO n°455.

La parcelle anciennement cadastrée section HO n°38 a été en partie désaffectée et déclassée du domaine public municipal pour une surface totale de 188 m², dont 80 m² au profit de M. et Mme BIDEZ, cette emprise étant sans utilité publique pour la Ville d'Angers.

La cession a été consentie sous la condition particulière suivante, à savoir l'implantation d'une clôture sur la parcelle objet de la vente, sans mitoyenneté, dans les 6 mois de la signature de l'acte authentique par M. et Mme BIDEZ, avec une obligation d'entretien par leur soin.

Tous les frais, droits et émoluments seront pris en charge par M. et Mme BIDEZ,

Un accord est intervenu pour une cession au prix de cinq mille six cents euros (5 600 €), soit 70 € / m².

Les autres modalités sont inscrites dans la promesse unilatérale d'acquisition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Service Local du Domaine en date du 19 avril 2017,
Vu la promesse unilatérale d'acquisition en date du 21 septembre 2017,
Vu la délibération DEL-2017-101 du Conseil municipal du 27 février 2017 approuvant le déclassement de la parcelle cadastrée section HO n°572 du domaine public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Approuve la vente au profit de M. et Mme BIDEZ, de la parcelle nouvellement cadastrée section HO n°572 issue de la parcelle de terrain affectée au stade Bertin appartenant à la Ville d'Angers, aux prix de 5 600 € et modalités inscrites dans la promesse unilatérale d'acquisition,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente,

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-512

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doutre-Saint-Jacques-Nazareth - 64 Rue de la Meignanne - Cession d'une maison d'habitation et d'un terrain

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La société SCCV MEIGNANNE a pour projet de réaliser une opération de promotion immobilière sur une assiette foncière composée d'un bien propriété de la Ville d'Angers, situé 64 rue de la Meignanne à Angers, ainsi que d'un plus grand ensemble pour lequel elle a d'ores et déjà signé une promesse de vente.

Il est convenu, dans le cadre de son projet, de lui céder les biens suivants, représentant environ 1 968 m² :

- Une maison d'habitation et un garage, sur une parcelle cadastrée section HO n°217 d'environ 300 m²
- Les parcelles cadastrées section HO n°216 (en partie) et 570 en partie (ex. parcelle 537), d'une surface respective d'environ 1 649 m² et 19 m², occupées pour parties par un bâtiment préfabriqué à usage de vestiaires du stade Bertin

L'opération de promotion immobilière et de revente, ayant pour objet la réalisation de programmes de logements, s'effectuera en deux phases.

Cette cession s'effectuera au profit de la SCCV MEIGNANNE ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, à la suite d'une procédure d'appel à projets de la Ville d'Angers.

L'ensemble immobilier sera vendu par deux actes authentiques de vente distincts. Un accord est intervenu pour un prix de vente totale de 900 000 € HT (neuf cent mille euros hors taxes) détaillé de manière suivante :

- 648 000 € HT (six cent quarante huit mille euros hors taxes) pour les parcelles cadastrées section HO n°216 (en partie), n°217 (en partie), et n°570 (en partie), soit 1 716 m²
- 252 000 € HT (deux cent cinquante deux mille euros hors taxes) pour les parcelles cadastrées section HO n°216 (en partie) et n°217 (en partie), soit 252 m²

Tous les frais, droits et émoluments des deux actes authentiques de vente, de leurs suites et conséquences seront pris en charge par la SCCV MEIGNANNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire numérotée DM 2017-255 du 19 juin 2017 décidant de désaffecter du domaine public sportif le périmètre comportant un bâtiment préfabriqué à usage de vestiaires du stade voisin, au droit des parcelles cadastrées section HO n°216 et 537 (partie nouvellement cadastrée n°570) pour partie,

Vu la délibération DEL-2017-444 du Conseil Municipal du 25 septembre 2017 approuvant le déclassement par anticipation du domaine public du bien, cadastré section HO n°216 et 537 pour partie, en nature de vestiaires préfabriqués affectés aux usagers du stade municipal André Bertin,

Vu l'avis du Service Local du Domaine,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la vente des emprises désignées ci-dessus au profit de la SCCV MEIGNANNE, ou de toute autre personne physique ou morale s'y substituant, aux prix de 648 000 € HT pour la 1^{ère} vente et 252 000 € HT pour la 2^{ème} vente,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les actes notariés et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente,

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué



Florian SANTINHO

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-513

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette - 42 boulevard Marc Leclerc - Déclassement de la zone de tir à l'arc du domaine public sportif

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Il est envisagé de céder la partie anciennement affectée à la pratique du tir à l'arc, située Promenade de la Baumette, 42 boulevard Marc Leclerc. Il s'agit des parcelles cadastrées section EN n°109p et 156p pour une surface totale de 8 175 m².

Les parcelles ont été désaffectées matériellement suite au départ fin septembre 2017 des deux clubs de tir à l'arc qui l'occupaient. Il convient donc de déclasser ce périmètre du domaine public municipal avant revente à la SA ANGERS SCO, étant sans utilité publique pour la Ville,

Aussi, il est proposé de déclasser du domaine public sportif de la Ville d'Angers les parcelles cadastrées section EN n°109p et 156p pour une surface totale de 8 175 m², situées à Angers Promenade de la Baumette, 42 boulevard Marc Leclerc, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession à la SA ANGERS SCO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la délibération DEL-2017-385 du Conseil municipal du 25 septembre 2017 approuvant la convention cadre avec la SA ANGERS SCO
Vu le plan ci-annexé portant le périmètre à déclasser,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

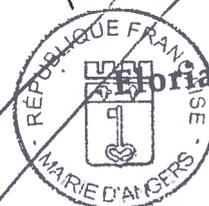
Constata la désaffectation des parcelles cadastrées section EN n°109p et 156p, pour une surface totale de 8 175 m², située Promenade de la Baumette, 42 boulevard Marc Leclerc à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession à la SA ANGERS SCO,

Approuve son déclassement du domaine public municipal,

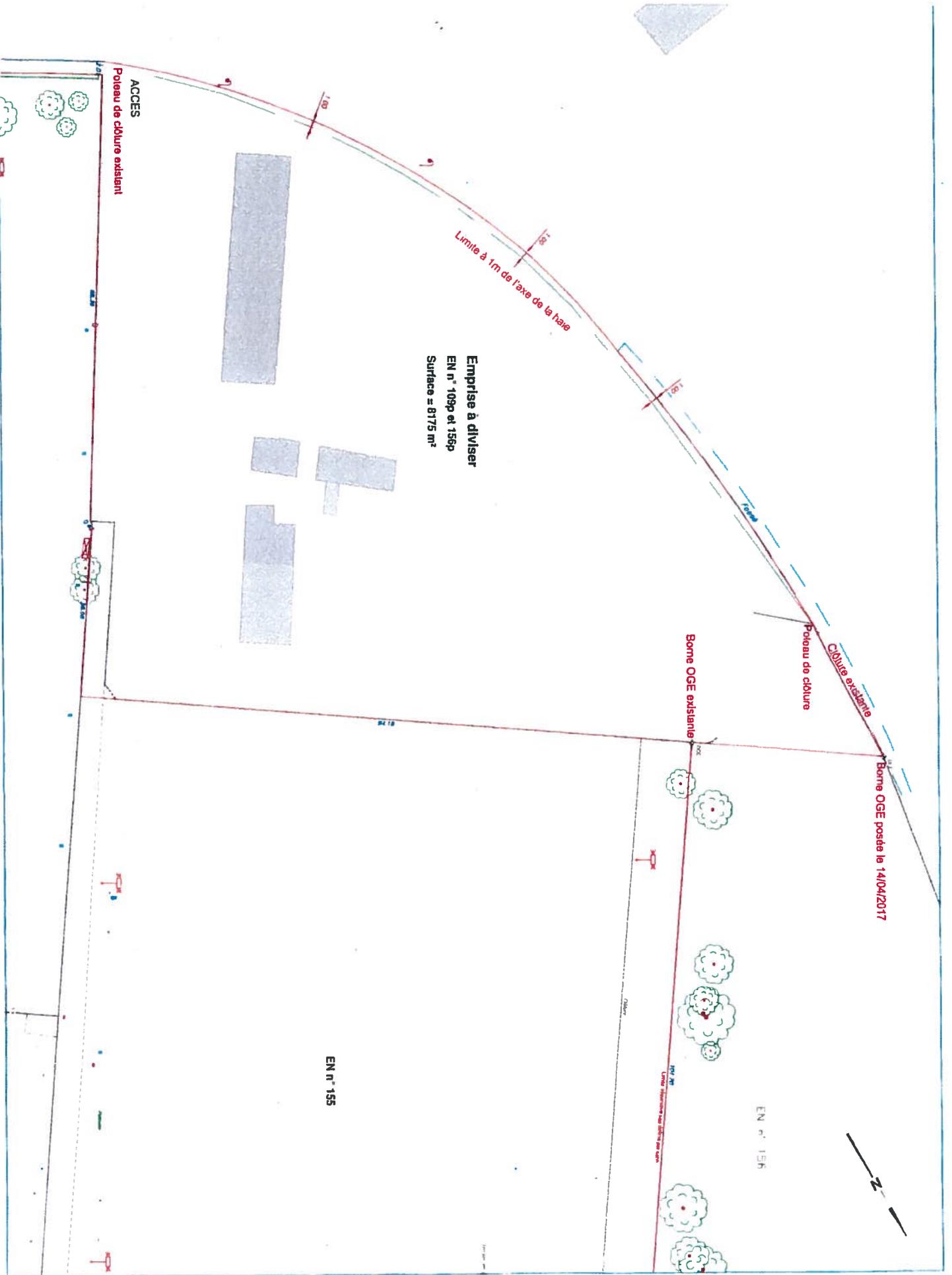
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Etorian SANTINHO



ACCES
Potéau de clôture existant

Emprise à diviser
EN n° 109a et 156p
Surface = 8175 m²

Limite à 1m de l'axe de la haie

Borne OGE existante

Potéau de clôture

Clôture existante

Borne OGE posée le 14/04/2017

EN n° 155

EN n° 156



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-514

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Lafayette - Promenade de la Baumette - 42 Boulevard Marc Leclerc - Cession d'un ensemble immobilier sur la zone de tir à l'arc

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire de terrains contigus au centre de formation et d'entraînement du Club Angers SCO, situés Promenade de la Baumette, 42 bd Marc Leclerc à Angers et accueillant des équipements sportifs. La SA SCO a pour projet de les acquérir afin de procéder à une extension de ses équipements. Il est proposé de lui céder l'emprise de la zone de tir à l'arc sur les parcelles cadastrées section EN n°157 (2710 m²), 159 (63 m²), 160 (5402 m²), comprenant terrains et préfabriqués, la superficie totale de l'emprise représentant 8 175 m².

Un accord est intervenu pour une cession au prix de quatre vingt cinq mille euros (85 000 €).

L'emprise concernée par la vente est désaffectée et déclassée du domaine public de la Ville d'Angers.

Les autres modalités sont inscrites dans le projet d'acte..

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Service Local du Domaine en date du 18 septembre 2017,
Vu la délibération DEL-2017-385 du Conseil municipal du 25 septembre 2017 approuvant la convention cadre avec la SA Angers SCO,
Vu la délibération du Conseil municipal de ce jour approuvant la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section EN n°109 (pour partie) et 156 (pour partie), d'une surface d'environ 8 175 m²,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Approuve la vente des parcelles cadastrées section EN n°157, 159 et 160, d'une superficie totale de 8 175 m² au profit de la SA SCO, au prix de 85 000 € et selon les modalités définies dans le projet d'acte,

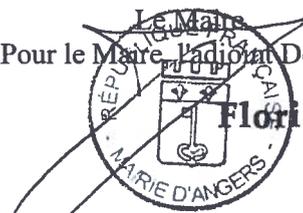
Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente,

Impute la recette au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué
Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-515

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre-Ville - 35 Boulevard du Roi René - Acquisition de l'ancien restaurant universitaire des Beaux-Arts

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Par acte de vente en date du 25 juin 1954, la Ville d'Angers a cédé à titre gratuit à l'Université de Rennes l'assiette foncière nécessaire à la construction d'un restaurant universitaire au 35 Boulevard du Roi René à Angers. Cet acte prévoyait au profit de la Ville d'Angers un retour du bien au cas où l'Université désaffecterait les lieux.

L'Université de Rennes a cédé l'ensemble immobilier cadastré section DH n°747 à l'Etat par acte administratif le 9 juin 1993.

La désaffectation du restaurant universitaire dénommé "Restaurant des Beaux-Arts" ayant été décidée par l'Etat, un accord est intervenu entre l'Etat et la Ville d'Angers sur une acquisition par celle-ci moyennant des modalités financières négociées.

Le prix d'acquisition est de 500 000 €, basé sur la différence entre le coût de réhabilitation du bâtiment et le coût d'une construction neuve pour y installer notamment des services administratifs et des espaces d'exposition : SEVAH (actuellement au sein du Groupe Scolaire Marcel Pagnol), Inventaire (actuellement Foyer d'Ambray/Vauvert).

Il est donc proposé d'acquérir auprès de l'Etat la parcelle bâtie cadastrée section DH n°747, d'une surface de 1 862 m², sise 35 boulevard du Roi René à Angers, afin d'y installer des services administratifs, des espaces d'exposition et de création mutualisés. La surface utile du bâtiment est de 1 410 m².

Les servitudes bénéficiant à la parcelle DH n°747 et grevant les parcelles cadastrées DH n°743, 745 et 746, propriétés de la Ville d'Angers, seront levées du fait de cette acquisition par la Ville d'Angers.

Les conditions de la présente acquisition sont détaillées au projet d'acte ; les frais d'acte seront à la charge de la Ville d'Angers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le courrier de la Ville d'Angers du 4 août 2017 portant acceptation de principe du prix proposé par l'Etat,
Vu l'avis du Service Local du Domaine du 14 septembre 2017,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Approuve l'acquisition auprès de l'Etat de la parcelle cadastrée section DH n°747, sise 35 boulevard du Roi René, au prix de 500 000 € et aux conditions indiquées ci-dessus, dont la levée des servitudes existantes,

Décide de prendre en charge les frais d'acte notarié,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-516

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Mandat d'études et travaux Centre-ville Maine - Marché travaux de sécurisation de la voie des berges sous l'ouvrage de couverture - Autorisation de signature.

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Angers Cœur de Maine, la Ville d'Angers a confié par délibération du 26 octobre 2015 à ALTER Public la réalisation de l'aménagement du site Centre-Ville Maine s'étendant de la place Molière au bas de la Montée Saint Maurice.

Ce projet d'aménagement inclut la couverture de la voie des berges entre les trémies Molière et Verdun.

Cet ensemble d'ouvrages ne relève pas de la réglementation des tunnels routiers en raison de sa longueur inférieure à 300 m (237 m). Toutefois, la Ville d'Angers a souhaité mettre en place des mesures d'accompagnement participant à la sécurité des usagers empruntant la voie des berges et facilitant l'intervention des services de secours.

Ainsi et après avis des services compétents de l'Etat et du Département de Maine-et-Loire, gestionnaire de la voie des Berges, les principales dispositions suivantes ont été retenues :

- éclairage sous l'ouvrage de couverture,
- éclairage de balisage sous la couverture,
- réseaux de détection d'incendie,
- système de vidéosurveillance,
- colonne sèche,
- présignalisation par feux R24 et panneaux à message variable en amont de la couverture.

Dans ce cadre, ALTER Public a lancé le 10 juillet 2017 une consultation ouverte auprès d'entreprises en vertu des articles 22 et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Suite à analyse des offres, le comité de suivi réuni le 20 octobre 2017 a attribué le marché à l'entreprise SDEL Transport pour un montant estimatif de 818 489,14 € HT.

Les travaux seront rémunérés par application des quantités réellement exécutées aux prix du bordereau des prix unitaires.

L'enveloppe prévisionnelle globale du mandat de travaux arrêtée à la somme de 20 002 500 € HT reste inchangée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,
Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu la délibération DEL-2015-479 du Conseil municipal du 26 octobre 2015 portant sur le mandat d'études et de travaux Centre-ville Maine confié à ALTER Public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

Considérant l'avis du comité de suivi du 20 octobre 2017

Considérant la nécessité de désigner les entreprises en charge de réaliser les travaux de sécurisation de la voie des berges sous l'ouvrage de couverture,

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Autorise ALTER PUBLIC à signer pour le compte de la Ville d'Angers le marché de travaux avec l'entreprise SDEL Transport pour le lot 8 et tous les documents y afférents, ainsi que tout avenant de transfert et tout avenant ayant pour objet un changement d'indices suite à suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, Mme Rachel CAPRON, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-517

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Ravalement de façades - Aide municipale au ravalement - Hors périmètre - Attribution de subvention

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Les délibérations du Conseil municipal du 27 avril 1987 et du 26 octobre 1998 permettent d'attribuer une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, aux propriétaires d'immeubles non-inscrits dans le périmètre d'une campagne de ravalement obligatoire, mais présentant un intérêt historique ou architectural, ou étant situés dans des perspectives majeures ou des secteurs de traitement urbain majeur ou prioritaire.

La délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2012 établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions, pour les immeubles situés « hors périmètre » d'une campagne de ravalement de façades.

Le cas se présente concernant la restauration des façades de la propriété localisée 15 rue Mirabeau. L'immeuble concerné n'est pas visé par une campagne de ravalement de façades en cours, mais présente un intérêt architectural et historique notable qu'il convient de préserver. Cet édifice construit à la fin du 19ème siècle, notamment pour Adolphe Cointreau, est situé dans un quartier singulier identifié au Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour sa concentration en hôtels particuliers dont il fait partie. Il présente une architecture de caractère qu'il importe de préserver et de valoriser, et figure sur l'atlas du patrimoine de la Ville. Situé sur une parcelle d'angle, il est particulièrement visible et revêt un impact paysager notable pour ce quartier. La restauration de cet élément du patrimoine angevin a été engagée par ses propriétaires, qui ont sollicité un accompagnement de la Ville au titre de l'aide individuelle au ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de restauration des façades de cet immeuble, et conformément au règlement de subvention en vigueur, M. Romain BERNIER-DUPREELLE sollicite le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant de 18 915 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,

Vu les délibérations du Conseil municipal du 27 avril 1987 et du 26 octobre 1998, relatives à l'aide municipale au ravalement, pour les immeubles situés en dehors du périmètre des campagnes de ravalement de façades obligatoires,

Vu la délibération du Conseil municipal DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement.

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Attribue à M. Romain BERNIER-DUPREELLE une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 18 915 €, pour les travaux de ravalement réalisés sur l'immeuble du 15 rue Mirabeau.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2017-518**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement
Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : **Daniel DIMICOLI**,

EXPOSE

Compte tenu de sa volonté de s'inscrire et de mettre en oeuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la Ville d'Angers a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

La présente délibération porte sur 1 dossier, soit un montant de 2 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 10 octobre 2017

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame LANGLAIS Christelle	ANGERS, 16 rue Sydney Bechet	2 000 €
	TOTAL	2 000 €

A ce jour, en tenant compte des projets accompagnés figurant dans la présente décision, sur Angers pour l'année 2017, le nombre de ménages bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété est de 17 pour un montant total de 39 000 €.

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.


Florian SANTINHO
Pour le Maire, Adjoint Délégué


CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-519

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

Opération de sensibilisation à la sécurité routière auprès des jeunes - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

Le Rotary Club Angers Plantagenêt a organisé, le 17 mai dernier, une opération de sensibilisation à la sécurité routière auprès de 500 jeunes de 16 à 20 ans. Elle a eu lieu au 6^{ème} Régiment du Génie d'Angers, au sein de la caserne Verneau.

Au-delà de la reconstitution réelle d'un accident de la circulation en présence de pompiers, policiers et gendarmes, le Rotary Club a également sollicité la tenue d'un procès pénal faisant intervenir Procureur, Juge et Avocats pénalistes du Barreau d'Angers.

Cette opération, réalisée avec des acteurs de l'accidentologie, était destinée aux apprentis des CFA, des lycées professionnels de la région angevine et des militaires du Génie.

La Ville d'Angers a été sollicitée par le Rotary Club pour soutenir l'organisation de cette opération de sensibilisation aux dangers de la circulation routière.

Considérant l'intérêt de cette démarche de prévention à destination de lycéens, il est proposé l'attribution d'une subvention de 250 € au Rotary Club Angers Plantagenêt, afin de financer une partie des prestations qui ont été indispensables au bon déroulement de cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Attribue une subvention de 250 € au Rotary Club Angers Plantagenêt,

Impute la dépense au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire Adjoint Délégué

Florian SANTONHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-520

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Délégation de service public - Organisation et animation du marché de Noël - Rapport annuel 2016 du délégataire - Grille tarifaire 2017 - Avenant n°1 - Approbation.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS,

EXPOSE

La Ville d'Angers a délégué, par délibération du Conseil municipal du 27 avril 2015, l'organisation et l'animation du marché de Noël à la SAS 2A Organisation. Cette délégation de service public concerne la période de Noël 2015 à Noël 2017 inclus.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Les évolutions principales de l'édition 2016:

- La mise en œuvre de mesures de sécurisation dans le cadre du plan Vigipirate,
- Une baisse du tarif pour améliorer la commercialisation des chalets du côté brasserie de la place du Ralliement.

Pour 2017, la Ville a souhaité faire évoluer les dates prévues du marché de Noël pour tenir compte de l'impact des travaux du tramway sur la Foire Saint-Martin. Aussi, pour préserver l'attractivité de la Foire, l'ouverture du marché de Noël d'Angers sera retardée d'une semaine, il se déroulera du vendredi 1er décembre au samedi 30 décembre.

Ce décalage des dates du marché de Noël a un impact direct et négatif sur l'équilibre économique du contrat conclu, et fait apparaître un manque à gagner de 9 500 € HT pour le délégataire. Ce manque doit être compensé par une contribution exceptionnelle de la Ville.

Conformément à la convention de délégation de service public, le délégataire a proposé les tarifs 2017. Ces tarifs doivent être validés chaque année par le délégant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 19 octobre 2017

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2016 de la délégation de service public pour l'organisation et l'animation du marché de Noël, produit par la SAS 2A Organisation,

Approuve la grille tarifaire 2017,

Approuve l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public en cours d'exercice,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à le signer.

Autorise le versement de 9 500 € HT à la SAS 2A Organisation.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire **FRANÇOIS MENHO**



MARCHE DE NOEL ANGERS 2017**Du 1^{er} au 30 décembre****GRILLE TARIFAIRE**

	Taille chalet	Prix HT	Prix TTC
POLE PLACE DU RALLIEMENT			
LOCATION CHALET EXPOSANT	3M x 2M	2 550 €	3 060 €
LOCATION CHALET EXPOSANT	4M x 2M	3 200 €	3 840 €
FRAIS DE DOSSIER		200 €	240 €
SUPPLEMENT ANGLE		300 €	360 €
SUPPLEMENT CHALET ALIMENTAIRE A EMPORTER	3M x 2M	800 €	960 €
SUPPLEMENT CHALET ALIMENTAIRE A EMPORTER	4M x 2M	1 000 €	1 200 €
POLE RUE LENEPVEU			
LOCATION CHALET EXPOSANT	3M x 2M	2 550 €	3 060 €
LOCATION CHALET EXPOSANT	4M x 2M	3 200 €	3 840 €
FRAIS DE DOSSIER		200 €	240 €
SUPPLEMENT ANGLE		300 €	360 €
SUPPLEMENT CHALET ALIMENTAIRE A EMPORTER	3M x 2M	800 €	960 €
SUPPLEMENT CHALET ALIMENTAIRE A EMPORTER	4M x 2M	1 000 €	1 200 €
LOCATION CHALET ASSOCIATION COMMERCANTS VILLE		OFFERT	OFFERT
POLE PLACE DU PILORI			
LOCATION CHALET EXPOSANT	3M x 2M	1 600 €	1 920 €
LOCATION CHALET EXPOSANT	4M x 2M	2 600 €	3 120 €
FRAIS DE DOSSIER		200 €	240 €
SUPPLEMENT CHALET ALIMENTAIRE A EMPORTER	4M x 2M	800 €	960 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 octobre 2017 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 octobre 2017
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 35*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU (départ après la DEL-2017-503), M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2017-465), Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, Mme Montaine HUTEAU, Mme Marina PAILLOCHER, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO (départ après la DEL-2017-471), Mme Chadia ARAB (Départ après la DEL-2017-470), M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG, M. Bruno GOUA

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, M. Gilles GROUSSARD, Mme Alima TAHIRI, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, M. Pierre PICHERIT, M. Grégoire LAINÉ, M. Gilles MAHE, Mme Rachel CAPRON

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

- Mme Michelle MOREAU a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2017-504)
- Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU (jusqu'à la DEL-2017-464)
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
- M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS
- Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à Mme Véronique CHAUVEAU
- M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Faten SFAÏHI
- Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Benoit PILET
- M. Pierre PICHERIT a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Grégoire LAINÉ a donné pouvoir à Mme Laure HALLIGON
- M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
- M. Alain PAGANO a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (à partir de la DEL-2017-472)
- Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT (à partir de la DEL-2017-470)
- Mme Rachel CAPRON a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Pascale MITONNEAU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 octobre 2017.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2017-521

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Commissions internes - Modification de la composition - Représentations extérieures - Désignation dans divers organismes - Accueil de Rachel CAPRON et Bruno GOUA

Rapporteur : Christophe BÉCHU,

EXPOSE

Suite aux démissions de Mmes Laure REVEAU et Fatimata AMY et à l'accueil de M. Bruno GOUA et de Mme Rachel CAPRON comme conseillers municipaux, il convient d'ajuster la composition des commissions thématiques et de la commission Finances et de modifier certaines représentations extérieures.

L'ensemble de ces modifications sont indiquées ci-dessous :

Pour les commissions internes :

- Mme Rachel CAPRON souhaite siéger à la Commission Educations,
- M. Bruno GOUA souhaite siéger à la Commission Aménagement et cadre de vie et Commission Solidarités,
- Mme Rose-Marie VERON souhaite siéger à la Commission Finances (en remplacement de Mme Fatimata AMY) mais ne siègera plus à la Commission Educations.

Pour les représentations extérieures :

- M. Bruno GOUA souhaite représenter la Ville d'Angers au sein de :
- ALTEC (Angers Loire Tourisme Expo Congrès) en tant que représentant au Conseil d'administration (en remplacement de Mme Fatimata AMY),
- Lycée Joachim du Bellay en tant que délégué au Conseil d'administration (en remplacement de Laure REVEAU),
- Mme Rachel CAPRON souhaite représenter la Ville d'Angers au sein de :
- EPARC (Etablissement Public Angevin de Restauration Collective) en tant que déléguée au Conseil d'administration (en remplacement de Mme Laure REVEAU),
- Lycée Henry Bergson en tant que déléguée au Conseil d'administration (en remplacement de Mme Fatimata AMY),
- Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra en tant que suppléante au Comité syndical (en remplacement de Mme Laure REVEAU).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les candidatures de M. Bruno GOUA et Mme Rachel CAPRON pour représenter la Ville d'Angers au sein des organismes ci-dessus désignés,

DELIBERE

Désigne :

- Mme Rachel CAPRON au sein de la Commission Educations,
- Mme Rose-Marie VERON au sein de la Commission Finances,
- M. Bruno GOUA au sein de la Commission Aménagement et cadre de vie et Commission Solidarités.

Prend acte du retrait de Mme Rose-Marie VERON de la Commission Educations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2017
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

Désigne Mme Rachel CAPRON pour représenter la Ville d'Angers au sein de :

- EPARC en tant que déléguée au Conseil d'administration,
- Lycée Henry Bergson en tant que déléguée au Conseil d'administration,
- Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra en tant que suppléante au Comité syndical.

Désigne M. Bruno GOUA pour représenter la Ville d'Angers au sein de :

- ALTEC en tant que représentant au Conseil d'administration,
- Lycée Joachim du Bellay en tant que délégué au Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



Florian SANTINHO